



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT  
2024

CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS

# ÉDITO



*« Répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »,* telle est la définition visionnaire du concept de développement durable, présenté pour la première fois en 1987 dans le Rapport Brundtland.

Je partage pleinement cette vision d'anticipation qui guide notre action, en faveur du développement de notre territoire en adéquation avec ses besoins d'avenir, parmi lesquels notamment la préservation de la ressource en eau.

Ainsi, l'Agglomération Cannes Lérins fait, depuis sa création, de l'urgence climatique l'une de ses priorités. Vous retrouverez dans ce rapport le détail des réalisations déclinées autour de trois piliers majeurs : la transition énergétique et la valorisation environnementale par lesquelles nous nous attachons à renforcer l'indépendance énergétique de notre bassin de vie ; la préservation de nos ressources naturelles, et la protection des biens et des personnes notamment face aux catastrophes naturelles ; ainsi qu'en faveur de la cohésion sociale et de dynamisme économique. Les actions menées en ce sens durant l'année 2024, se distinguent par des avancées notables voire même précurseuses.

Nous avons ainsi fait le choix pour notre bassin de vie de l'investissement et de l'innovation. À ce titre, l'Agglomération Cannes Lérins dispose désormais d'une flotte de bus entièrement décarbonée, avec 65 bus roulant au biocarburant et 42 bus électriques. Cette dynamique se poursuivra en 2025 par la création d'une station de production d'hydrogène propre, une première à l'échelle régionale.

En outre, afin de renforcer notre indépendance énergétique tout en réduisant significativement l'émission de gaz à effet de serre, l'Agglomération Cannes Lérins a notamment attribué deux délégations de service public pour le financement, la conception et l'exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables.

L'un est alimenté par une centrale biomasse pour fournir en chaud les bâtiments du secteur Ranguin-Frayère-Bastide Rouge à Cannes ; et l'autre par récupération des eaux usées de la station d'épuration AQUAVIVA au profit d'habitations et bâtiments publics dans le secteur de Mandelieu.

Ces deux réseaux de chaleur s'ajoutent aux trois autres du même type portés par notre Agglomération : le réseau « Cannes Croisette » à base d'énergie marine pour alimenter de nombreux bâtiments publics et privés du boulevard de la Croisette et ses alentours, le réseau de chaleur par valorisation des déchets en lien avec la création d'une centrale de production d'énergie à Cannes et le réseau de chaleur à base d'énergie marine à Théoule-sur-Mer.

Enfin, en dépit des complexités administratives auxquelles nous sommes confrontés, nous parvenons à mettre en œuvre des actions vertueuses en faveur de la qualité de vie de nos habitants. En témoigne la poursuite de notre engagement en matière de prévention des inondations malgré de longues procédures d'instruction.

Grâce aux travaux d'aménagement réalisés par les équipes communautaires dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.), nous avons limité les impacts des intempéries du 23 septembre 2024. Ainsi, le cours d'eau de La Frayère n'a pas débordé lors de cet épisode pluvial exceptionnel, attestant de l'efficacité de la première phase des travaux d'élargissement dont il a fait l'objet. Par ailleurs, l'Agglomération Cannes Lérins a poursuivi en 2024 l'utilisation des eaux usées traitées pour le nettoyage des voiries, et l'irrigation des espaces verts et des équipements sportifs.

Je vous souhaite une bonne lecture, et vous assure de notre volonté à maintenir en 2025 notre niveau d'engagement en faveur du développement durable de notre bassin de vie.

David Lisnard,  
Président de l'Agglomération Cannes Lérins,  
Maire de Cannes

# SOMMAIRE

<b>CHIFFRES CLÉS 2024</b> .....	4
---------------------------------	---

<b>CANNES LÉRINS AUJOURD'HUI</b> .....	6
--	---

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

I Innover pour décarboner notre consommation énergétique.....	7
II S'engager en faveur d'une mobilité décarbonée .....	13
III Développer les mobilités du quotidien .....	14
IV Optimiser la gestion de nos déchets .....	19
V Encourager la rénovation énergétique des bâtiments.....	25
VI Les actions environnementales du Centre Aquatique Grand Bleu.....	27
VII Améliorer l'empreinte environnementale et sociale du numérique de l'Agglomération .....	27

## RÉSILIENCE & PRÉSERVATION DE NOS RESSOURCES NATURELLES

I Protéger les habitants et les biens contre le risque inondation.....	28
II Préserver la qualité de l'air, le climat et lutter contre les nuisances sonores.....	32
III Préserver nos ressources en eau .....	35
IV Poursuivre le Projet Alimentaire Territorial.....	38
V La mer, une ressource à protéger et à valoriser.....	40

## COHÉSION SOCIALE & DYNAMISME ÉCONOMIQUE

I Concerter et catalyser les démarches vertueuses.....	43
II Déployer des actions aux services des habitants des quartiers prioritaires .....	46
III Conduire une opération majeure de rénovation urbaine.....	47
IV Agir localement au service de l'emploi .....	50
V Cohésion et solidarité .....	53
VI Développer l'industrie créative et favoriser la fertilisation croisée .....	54

# CHIFFRES CLÉS 2024

**29,5 M€ D'INVESTISSEMENTS  
EN 2024**

total des investissements en matière de Développement Durable sur l'année 2024

**22,6** M€ portés directement par la Communauté d'Agglomération (19 485 923€ projets de développement durable - 1 162 250€ prise de capital dans la société de projet Cannes Lérins H<sub>2</sub> - 1 991 731 € participation aux subventions d'équipements des syndicats de déchets SMED et UNIVALOM)

**3,4** M€ portés par les entreprises délégataires de services publics de la Communauté d'Agglomération en matière de développement durable

**3,5** M€ portés par les entreprises partenaires de la société de projet Cannes Lérins H<sub>2</sub> pour le projet de production d'hydrogène, bas-carbone de la Communauté d'Agglomération

**20 000** M<sup>2</sup>

d'acquisitions foncières et expropriations des zones les plus à risque pour protéger les populations

**186 DIAGNOSTICS  
DE VULNÉRABILITÉ**

risque inondation réalisés avec le Cabinet Mayane mandaté par l'Agglomération Cannes Lérins

**307 BORNES DE  
RECHARGE WIIIZ**

pour véhicules électriques à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP AZUR et de l'Est Var dont 75 à Cannes Lérins

**+46 % DE CHARGES  
WIIIZ 2023-2024**





**53 237** **TRAJETS EN  
COVOITURAGE**

réalisés grâce à Blablacar Daily (ex-Klaxit)

**11 935 818**

**VOYAGES PALMBUS**

**42** **BUS  
ÉLECTRIQUES**

**100** **VÉLOS  
ÉLECTRIQUES**

et 5 abris vélo sécurisés nouvellement installés  
et alimentés par des films photovoltaïques,  
permettant d'accueillir 60 vélos.

**1 657** **ÉCOLIERS**

ont participé à des ateliers de sensibilisation  
aux économies d'eau et d'énergie, animés par  
l'association Méditerranée 2000 dans le cadre du  
programme « Watty à l'école »

**237** **COMPOSTEURS  
INDIVIDUELS**

distribués et 8 sites collectifs installés

**834** **NOUVEAUX  
USAGERS**

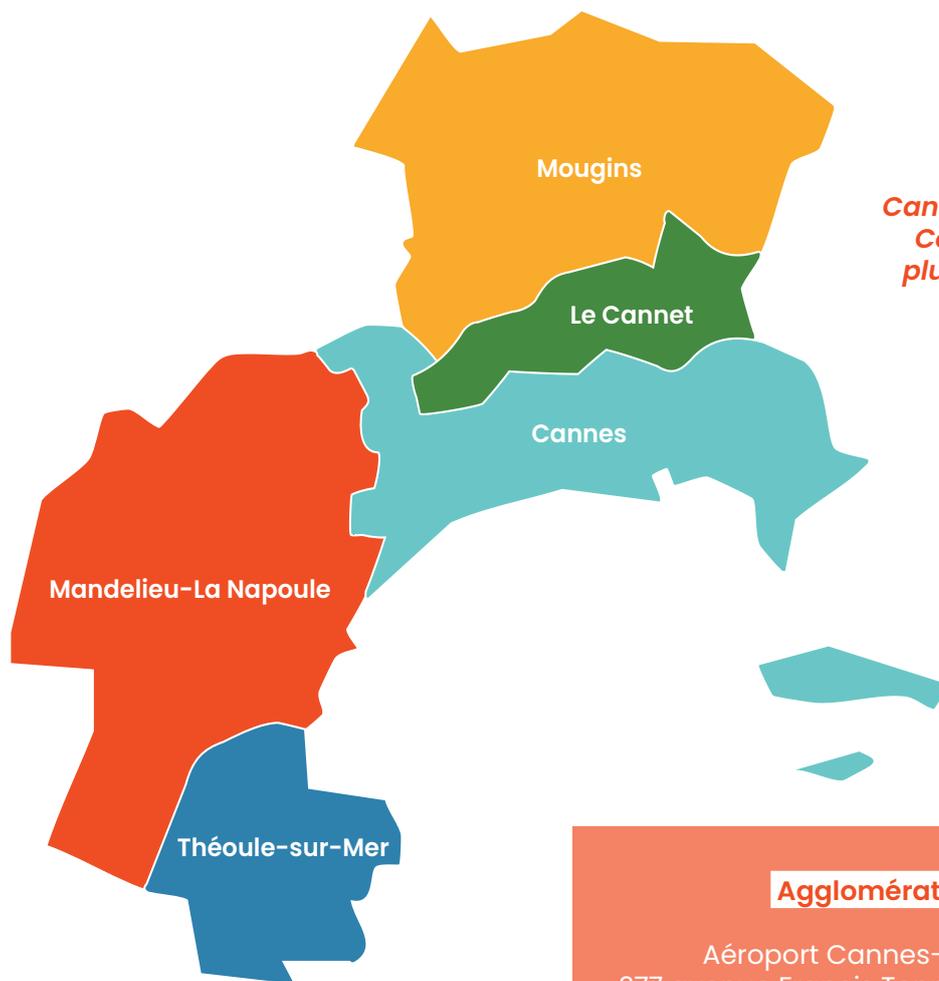
inscrits au dispositif Cliiink, soit 5 514 usagers au total

**93 734** **T DE DÉCHETS  
COLLECTÉS**

soit 76 364 T d'ordures ménagères résiduelles  
(balayage inclus), 6 206 T de verre, 10 601 T de tri  
sélectif (emballage et papier), 495 T de textile et  
68,1 T de déchets alimentaires



# CANNES LÉRINS AUJOURD'HUI



**CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS**

*Cannes Lérins est aujourd'hui la 2<sup>ème</sup>  
Communauté d'Agglomération la  
plus peuplée des Alpes-Maritimes.*

## CARTE D'IDENTITÉ

**Date de création :**

1<sup>er</sup> janvier 2014

**Situation :**

Région Sud - Provence-Alpes-  
Côte d'Azur/Département des  
Alpes-Maritimes

**Superficie :**

95 km<sup>2</sup>

**Population :**

160 000 habitants

## Agglomération Cannes Lérins

Aéroport Cannes-Mandelieu (Hangar 16)  
277 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES LA BOCCA  
[cannespaysdelerins.fr](http://cannespaysdelerins.fr)  
[contact@cannespaysdelerins.fr](mailto:contact@cannespaysdelerins.fr)  
Tél. : 04 89 82 27 00 - Fax : 04 89 82 27 20

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & VALORISATION ENVIRONNEMENTALE

## I. INNOVER POUR DÉCARBONER NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

L'Agglomération Cannes Lérins déploie une stratégie volontariste en matière énergétique. L'objectif est de **garantir au bassin de vie cannois une énergie décarbonée, durable et décorrélée des aléas économiques et géopolitiques.**

### 1. Déployer des réseaux de chaleur et de froid

#### Réseau de chaleur et de froid Mandelieu / Cannes alimenté par la récupération d'énergie thermique sur les eaux usées traitées en sortie de la station d'épuration Aquaviva

Le réseau d'assainissement dispose d'un flux d'eaux usées qui recèle, grâce à une température supérieure à 10°C, une **quantité d'énergie récupérable et valorisable** par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur.

Le site de **Thales Alenia Space** est propice à la mise en place de ce type d'installations dans la mesure où deux canalisations importantes d'assainissement (respectivement 1 250 et 1 350 mm de diamètre) sont présentes.

Le 16 décembre 2024, à l'occasion du Conseil Communautaire, David Lisnard et Sébastien Leroy ont annoncé le lancement d'un **3e réseau de chaleur et de froid**. La délégation de service public a une durée de 25 ans et la **mise en service du réseau est prévue pour 2027**. Elle a été attribuée à l'opérateur **DALKIA**, filiale du groupe EDF, bien implanté en France et à l'international sur les enjeux énergétiques. Le montant de l'**investissement porté par le délégataire est de 26,3M € H.T.**

Il s'agit d'**utiliser les eaux usées traitées** par la station d'épuration **pour en récupérer les calories et les frigories.**

*Ainsi, une partie des bâtiments de Mandelieu-La Napoule (4 700 équivalents logements) seront alimentés en chaud et les salles blanches de Thales Alenia Space seront en partie refroidies grâce à cette technologie.*

Le réseau permettra d'**éviter l'émission de 5 202 tonnes de CO<sub>2</sub> par an**. En plus de sa **vertu environnementale**, ce dispositif présente des **avantages économiques** pour les ménages. Il garantit à l'utilisateur un **prix stable, quelles que soient les évolutions des prix du gaz et de la géopolitique**. C'est en moyenne **17% d'économie** qui sont réalisées sur la facture. Il s'agit d'une **action déterminante en faveur de la défense du pouvoir d'achat des ménages.**

#### Réseau de chaleur et de froid Cannes Croisette

*Il s'agit d'un réseau de chaleur chaud/froid et centrale de la thalassothermie alimentée par l'eau de mer couvrant les besoins thermiques des bâtiments situés sur la bande littorale dense.*

Lancée en 2022, la consultation pour la Délégation de Service Public concernant la réalisation et l'exploitation de la centrale de Thalassothermie et du réseau de chaleur et de froid a conduit à retenir **ENGIE SOLUTION**, en août 2023.

Ce projet répond aux **enjeux ambitieux de proposer de la chaleur et du froid avec un taux d'énergies renouvelables le plus élevé possible à des tarifs compétitifs** pour le plus grand nombre. Le réseau de chaleur et de froid de Thalassothermie **prend en compte la problématique climat-air-énergie** autour de plusieurs axes :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- qualité de l'air ;
- sobriété énergétique ;
- développement des énergies renouvelables ;
- adaptation au réchauffement climatique.



## Réseau de chaleur sur les quartiers de la Frayère, Bastide Rouge, Roubine et leurs zones contigües

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine « Nouvelle Frayère » à Cannes, l'Agglomération Cannes Lérins a réalisé une étude sur l'amélioration de la performance énergétique et la faisabilité de la création d'un réseau de chaleur, alimenté par une chaufferie biomasse (bois, plaquettes forestières, etc.).

*Ce réseau desservira les quartiers Frayère, Bastide Rouge et Roubine : bâtiments publics, habitations (résidences, copropriétés, maisons de retraite), établissements scolaires et équipements sportifs.*

Une Délégation de Service Public a ainsi été attribuée en mai 2024 à la société IDEX afin d'assurer la construction et la gestion de cet équipement stratégique.



*Ce réseau de 8700 mètres de canalisations enterrées sera déployé pour alimenter en eau chaude et en chauffage 49 bâtiments remplaçant les systèmes au gaz et au fioul.*

### Production



#### Biomasse

**2 chaudières biomasse** : 4,1 MW et 1,3 MW pour au total 5,4 MW de puissance EnR installée

**27.5 GWh de production biomasse** en moyenne sur la durée du contrat



#### Chaufferie gaz

Outil d'appoint/secours de plus de 10 MW de gaz à disposition



#### Panneaux solaires PV

2 300 m<sup>2</sup> de PV sur bâtiments publics ( 453 kWc )



#### CO2 évitées

Plus de 157 000 tonnes de CO2 évitées



La société **Cannes Bocca Energies** a été spécifiquement créée pour gérer ce contrat de délégation. Près de 9 km de réseaux seront déployés pour ce réseau de chaleur, qui sera alimenté par deux chaudières biomasse qui fourniront 35.3 GWh de chaleur. Ce réseau sera couvert à 80% par des énergies renouvelables.

Ces chaudières seront alimentées par de la biomasse locale : plaquettes forestières, bois et déchets verts.

*La mise en réseau est prévue pour l'hiver 2026*



## 2. La Gazéification hydrothermale

L'Agglomération a poursuivi son étude de faisabilité sur la technologie de la gazéification hydrothermale, co-financée par GRDF, la SEM GREEN ENERGY 06 et la Banque des territoires, lancée en 2023 et poursuivie en 2024.

*Cette étude vise à étudier de nouveaux modes de production de biogaz à partir de technologies innovantes et compactes.*

Ce procédé thermo-chimique haute pression et haute température, qui exploite l'état supercritique de l'eau, permet de valoriser énergétiquement des déchets organiques liquides tels que les boues d'épuration, les graisses et les biodéchets. Grâce à cette technologie avancée, ces déchets sont transformés en un gaz de synthèse composé en grande partie de biométhane et d'hydrogène.

*Ainsi, il serait possible de valoriser les gisements de déchets produits par les services publics de l'Agglomération, avec des rendements énergétiques prometteurs. Cette démarche contribuerait non seulement à accroître la part de production d'énergies renouvelables sur le territoire, mais également à réduire significativement la quantité de déchets ultimes.*

Au vu du faible niveau de maturité de la technologie, il a été décidé à l'issue de l'étude, d'engager une **expérimentation sur un pilote existant** afin de tester les différents types de déchets en condition réelle de fonctionnement.

*Le but étant de confirmer le potentiel et le bon fonctionnement de la technologie sur des intrants plus ou moins complexes (boues, graisses, biodéchets).*



### 3. Produire de l'énergie électrique verte à partir de l'hydroélectricité turbinée sur la Siagne

L'Agglomération a lancé, en 2021, les études de préfaisabilité pour installer une turbine dont la vocation est de produire de l'électricité décarbonée. En première épure, cette unité de production permettrait d'atteindre les 720 mégawatt par an.

En 2022, une étude juridique a été réalisée afin de permettre à l'Agglomération de se positionner sur les différentes modalités de montage du projet.

En 2023, un cahier des charges a été réalisé pour missionner une étude d'ingénierie qui comprenait :

- Une étude de faisabilité ;
- une définition des études environnementales ;
- l'établissement des dossiers réglementaires ;
- en tranche optionnelle : la mission de maîtrise d'oeuvre pour le suivi des travaux de réalisation de cet ouvrage.

La consultation pour la mission de maîtrise d'oeuvre et la réalisation des études environnementales a eu lieu en 2024.

### 4. Étude du potentiel solaire du territoire de l'Agglomération et de son exploitation optimisée

*L'Agglomération a également pour objectif de déployer des installations de production d'énergie solaire à grande échelle sur son territoire. En tant que facilitatrice pour les acteurs locaux, elle a lancé en 2022, une mission d'étude du potentiel solaire de son territoire et de son exploitation optimisée avec ALTEREA, CYTHELIA et ESPELIA, dans le but de favoriser la solarisation d'une centaine de sites (bâtiments et parkings).*

Cette étude a été initiée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « **foncier dérisqué** » porté par la Région Sud pour stimuler des **développements photovoltaïques substantiels** sur le territoire et **massifier les installations**.

Après avoir identifié les zones favorables au déploiement d'installations solaires et concerté de nombreux acteurs du territoire (communes membres, bailleurs publics et privés, plateforme Confort Energie 06, SEML Green Energy 06, SICTIAM, etc.) en 2023, l'étude a porté en priorité sur des sites publics (communes, bailleurs) puis, quelques sites privés dans une logique de grappes de projets.

2024 a été consacré à la **réalisation d'une enquête** auprès des communes pour **recenser leurs besoins et leurs souhaits** dans les montages juridiques et financiers possibles. Viendront ensuite courant **2025 l'étude des scénarios de déploiement** site par site, l'étude des montages juridiques et financiers, pour élaborer une **stratégie de déploiement d'ensemble** avant de premières installations en 2026.



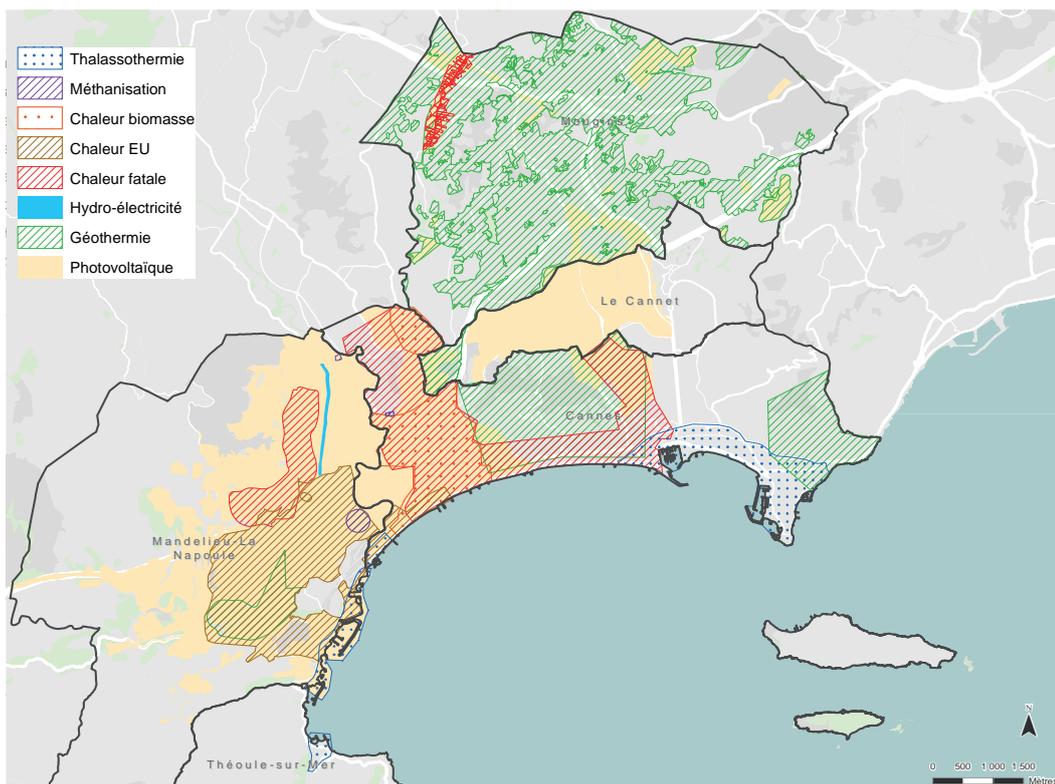
## 5. Définir les zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

La loi du 10 mars 2023, relative à l'**accélération de la production d'énergies renouvelables** permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Cette planification communale doit s'articuler avec la stratégie de l'Agglomération afin d'être en adéquation avec le projet de territoire.

*L'objectif est que les communes puissent faire remonter leurs cartographies avant le 31 décembre 2023, reporté au 1<sup>er</sup> mars 2024, après concertation publique, délibération en conseil municipal et débat en conseil communautaire.*

Ainsi, dans le cadre des **travaux demandés par l'Etat**, l'Agglomération s'est lancée, en collaboration avec les communes, dans la **définition de ces zones**, au cours de différentes réunions de travail tout au long du deuxième semestre 2023 et du premier semestre 2024. Les zonages proposés par les communes pour l'accélération des Énergies renouvelables ont fait l'objet d'un **débat en Conseil Communautaire le 5 avril 2024**, puis ont été transmis au référent préfectoral.

*Ce travail permet de mettre en valeur les projets communaux et intercommunaux, nombreux et variés, ainsi que la politique volontariste engagée sur le territoire de la CACPL pour en faire un modèle de transition énergétique.*



### PROJETS ZAER

Cartographie réalisée par la Direction SIG CACPL - Février 2024

Sources : Ville de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Le Cannet, Mougins, Théoule-sur-Mer

## II. S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

### Densifier le réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides dans le cadre du Plan Climat Énergie du Territoire de l'Ouest 06

Le réseau WiiiZ, réseau d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques, est le **premier projet commun des trois Agglomérations Cannes Lérins (CACPL), Sophia Antipolis (CASA) et Pays de Grasse (CAPG)**, réalisé dans le cadre du PCET Ouest 06.

Cette initiative favorise la mobilité électrique tout en répondant aux enjeux de qualité de l'air et de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Plan de Protection de l'Atmosphère des Alpes-Maritimes. Le réseau WiiiZ, issu de ce travail collaboratif, est opérationnel depuis juin 2018.

*En 2022, l'offre a été étendue à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA) et à Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA), témoignant de la dynamique croissante et du succès grandissant de ce réseau.*



Le service WiiiZ présente un **taux de disponibilité du parc de 90%**, ce qui le place parmi les réseaux les plus fiables de France.

En 2024, **plus de 195 000 charges ont été enregistrées, dont 75 680 pour l'Agglomération Cannes Lérins représentant 38% du nombre de charges totales**, soit + 68% par rapport à 2023 (133 486 charges en 2023). Actuellement, **le réseau compte 307 bornes de recharge** pour véhicules électriques et hybrides accessibles au public, **dont 75 situées sur le territoire communautaire, avec 13 installées en 2024.**

La loi d'orientation des mobilités prévoit un dispositif facultatif qui permet aux collectivités d'accélérer le déploiement et la densification du réseau de bornes de recharges ouvertes au public, en réalisant un schéma directeur de développement des IRVE (SDIRVE). Ce document a été élaboré à l'échelle des cinq agglomérations : CACPL, CASA, CAPG, ECAA et CCAA.

Une concertation, menée du 10 octobre au 8 novembre 2024, a permis d'arrêter le SDIRVE par la CACPL le 16 décembre 2024. Il sera adopté début 2025 pour 5 ans.

### Doter le bassin de vie d'une station de production d'hydrogène vert

Après la phase d'étude, 2024 marque **l'entrée dans la phase opérationnelle** de réalisation de la station de production d'hydrogène vert à Cannes, pour un début des travaux effectif en mars 2025. La mise en service de cet équipement, implanté au cœur du dépôt PALM BUS (avenue de la Roubine), est programmée pour fin 2025, avec **l'alimentation progressive d'une partie de la flotte de bus** (4 bus de 12m et 3 de 18m injectés dès la première année et 41 à terme). D'autres usages sont à l'étude, comme la revente de cette énergie propre à des industriels.

La station de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, d'une puissance de 2 MW, aura une capacité totale de distribution d'hydrogène de 800kg/jour. Cela permettra de **réduire chaque année l'émission d'environ 3,7t de CO<sub>2</sub>**. Cette démarche sera, de surcroît, décarbonée grâce à la **réutilisation des eaux usées traitées** de la station d'épuration Aquaviva.

Avec ce programme « Cannes Lérins Hydrogène », l'Agglomération fait le choix d'une **production d'hydrogène locale** - renforçant ainsi l'objectif d'autonomie du territoire - avec une **chaîne complète de mobilité zéro carbone** puisque 100 % de l'électricité alimentant la station sera d'origine renouvelable.





### Juillet 2024 : ouverture du site propre de la Pantiero à Cannes

Le 30 juillet 2024 a été ouverte la plateforme en **site propre bus** sur la Pantiero, accompagnée de la mise en service des **stations « Hôtel de Ville » et « Gare Maritime »**.

Réalisée dans le cadre des aménagements du Bus à Haut Niveau de Service, l'infrastructure – répondant aux normes d'accessibilité et d'un linéaire de 350 mètres – participe ainsi à améliorer les conditions de desserte du centre-ville cannois.

Ce sont **11 lignes du réseau PALM BUS** qui empruntent désormais la plateforme, dont les lignes Palm Express A, PALM BUS 1 et 2 ou encore la Palm Impérial et la City Palm, représentant au total **près de 800 passages par jour** ouvré (tous sens confondus).



## III. DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

### 1. Réseau de transport PALM BUS

#### Une fréquentation toujours en croissance

Le réseau PALM BUS n'a jamais été aussi fréquenté qu'en 2024, année durant laquelle ont été comptabilisés **11 935 818 voyages**, soit une augmentation de **+2,5%** par rapport à 2023.

*La fréquentation a dépassé le cap du million de voyages mensuels 4 mois sur 12 (en mai, juillet, août et septembre).*

Pendant le Festival de Cannes, du 14 mai au 25 mai 2024 inclus, **450 819 voyages ont été réalisés**, soit autant que l'année précédente.

## Septembre 2024 : renfort significatif sur la ligne Palm Express B

Un an après la restructuration complète de l'offre PALM BUS sur le secteur de Mougins, en lien notamment avec le nouveau quartier « Cœur de Mougins », c'est cette fois la ligne Palm Express B – véritable colonne vertébrale du système de transport sur la commune – qui bénéficie de renforts importants.

*Depuis le 2 septembre, c'est un départ toutes les 12 minutes qui est désormais proposé, en moyenne en semaine, bénéficiant également aux secteurs de Mouans-Sartoux Centre, Blanchisserie et Rocheville au Cannet, ainsi que sur le boulevard Carnot jusqu'à la Gare SNCF de Cannes.*

### Avec cette nouvelle offre plus attractive :

- Ce sont davantage de possibilités de correspondances qui sont ainsi proposées, en particulier avec les lignes mouginoises comme la PALM BUS 29 dont la liaison vers Sophia Antipolis s'avère ainsi plus forte ;
- des connexions facilitées avec les réseaux Sillages (Pays de Grasse) et Envibus (Agglomération de Sophia Antipolis) ;
- des horaires davantage adaptés aux besoins des actifs, notamment tôt le matin et en début de soirée ;
- le renforcement de l'offre dominicale de la ligne PALM EXPRESS B, passant d'une fréquence moyenne de 28 minutes à un départ toutes les 22 minutes.

Du 2 septembre au 31 décembre 2024, la fréquentation sur la ligne Palm Express B s'est ainsi accrue de 25,3% par rapport à l'offre proposée à la même période en 2023.



## Navettes estivales : des déplacements simplifiés vers les plages

À l'initiative des communes de Cannes et de Mandelieu-La Napoule, les navettes estivales gratuites, facilitant l'accès aux plages, ont été reconduites et, comme lors des saisons précédentes, ont trouvé leur public.

Les navettes « Bocca Cabana » et « Moure Rouge » ont facilité l'accès aux plages cannoises du 21 juin au 15 septembre 2024 (période de circulation rallongée de 5 jours par rapport à 2023). La première a ainsi enregistré **32 658 voyages**, soit **+4%** par rapport à l'été précédent et la seconde **18 701 voyages** (baisse de 4,4%, mais avec une fréquence de passage moindre).

La navette « Mimoplage », reliant plusieurs quartiers de Mandelieu au littoral de La Napoule, a compté **125 025 voyages** du 22 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2024 (+ 2,3% par rapport à 2023). L'offre proposée était semblable à celle de l'année précédente, avec **en moyenne un passage toutes les 17 minutes**.

## Une flotte de plus en plus vertueuse

*Au 31 décembre 2024, la flotte PALM BUS se composait de 107 véhicules, avec un âge moyen de 5,93 ans. Cette flotte est désormais 100% accessible.*

Dans le cadre du programme de transition énergétique, l'année, 2024 a été marquée par l'arrivée de **11 nouveaux véhicules électriques** sur le réseau PALM BUS, portant ainsi à 42 leur nombre sur le parc au 31 décembre 2024. **Les véhicules électriques représentent ainsi 39,3% de la flotte au 31 décembre 2024**, contre 29,5% un an auparavant.



Le reste du parc est constitué de **véhicules thermiques, roulant tous avec des biocarburants de production française** et répondant aux normes antipollution EURO 6.

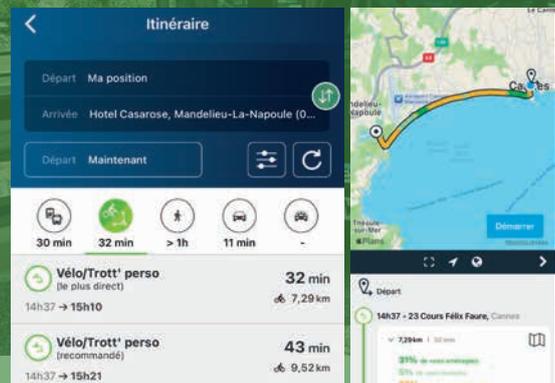


## L'utilisation des outils numériques poursuit son essor

### L'application mobile

L'application mobile « Le Compagnon de Mobilité », qui permet de calculer son itinéraire à l'échelle du **Pôle Métropolitain CAP AZUR**, d'acheter un « e-ticket » ou de connaître les conditions de circulation sur le réseau en temps réel, a enregistré **jusqu'à 9 000 connexions par jour** (pic le 23 septembre dernier).

Par ailleurs, en 2024, ont été rajoutées les **fonctionnalités « Vélo » et « Covoiturage »** à cette recherche d'itinéraires.



### La boutique en ligne

Elle a été utilisée par **46% des scolaires** ayant acquis un abonnement annuel « Pass Jeune » à la rentrée 2024, soit **1% de plus** qu'en 2023.

### Le paiement par carte bancaire sur le valideur

Innovation majeure, lancée en avril 2022, le paiement du titre « 1 voyage » par carte bancaire sur le valideur, a de nouveau été largement plébiscité en 2024.

*En moyenne, en 2024, 109 467 titres « 1 voyage » ont été acquis chaque mois sur ce support, soit 34,2% de l'ensemble des titres « 1 voyage » vendus.*

*Ce ratio était de 28% à fin décembre 2023.*



## 2. Services « PALM VELO »

Depuis l'été 2024, ce sont **100 vélos à assistance électrique (VAE)** qui sont désormais proposés à la location pour les résidents et salariés de l'Agglomération, soit une **augmentation du parc de 25%**. La durée de la location est d'un mois minimum, renouvelable en fonction de la demande de l'utilisateur et de la disponibilité des vélos.

*En 2024, le développement du service s'est poursuivi avec 434 mois de location (+8% par rapport à 2023) et une durée moyenne de location de 3 mois.*

L'accès au service s'est, par ailleurs, diversifié depuis septembre 2024, avec la mise en place d'un **support de réservation et de paiement en ligne**, un **service téléphonique client disponible 7 jours/7**, une **augmentation des points de retrait-restitution**.





### 3. Développement de la pratique cyclable

Le 11 octobre 2024, le **Schéma Directeur Cyclable de l'Agglomération Cannes Lérins** a été adopté en Conseil Communautaire.

**Faciliter et encourager l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens** est, en effet, un volet majeur du Plan de Mobilité de l'intercommunalité.

Le Schéma Directeur Cyclable fixe ainsi des objectifs concrets en la matière et propose un **plan d'action opérationnel sur 10 ans et adapté au territoire pour y parvenir**, reposant notamment sur 3 axes :

- Développer des aménagements cyclables continus, sécurisés et hiérarchisés ;
- déployer des services associés au vélo ;
- informer, communiquer et sensibiliser.

Par ailleurs, afin de favoriser l'usage du vélo, **5 abris vélos** sont implantés à proximité d'arrêts du réseau « **PALM BUS** » :

- Cannes La Bocca - Bastide Rouge (x2) ;
- Le Cannet - Les Fades ;
- Mandelieu-La Napoule - Gare Routière ;
- Mougins - Tournamy.

*Chaque abri propose 12 emplacements, pour vélos mécaniques ou électriques (3 prises de rechargement par abri).*

*Ils sont accessibles 24h/24 et 7 jours/7, grâce à un badge dont la réservation fonctionne de la même manière que pour les vélos à assistance électrique (VAE). Avec une nouveauté à fin 2024 : la possibilité de le recevoir par voie postale.*



À fin 2024, l'Agglomération dispose de **57,4 kms d'infrastructures cyclables** (pistes, bandes, voies vertes, etc.) sur son territoire, **contre 24 kms en 2014**.

*Le Schéma Directeur Cyclable prévoit la création de 48 kilomètres d'infrastructures cyclables, pour porter ce linéaire à 105 kilomètres.*

#### 4. Covoiturage du quotidien

L'Agglomération Cannes Lérins s'est engagée en février 2022 dans une politique innovante et ambitieuse sur le territoire en soutenant le développement du covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail, avec une expérimentation d'abord sur l'application Klaxit puis sur BlaBlaCar Daily - suite au rachat de Klaxit - dès juin 2024



Tous les trajets en covoiturage réalisés sur l'application, et ayant pour point de départ ou d'arrivée l'une des 5 communes de l'Agglomération Cannes Lérins, sont ainsi subventionnés. Les passagers voyagent gratuitement et les conducteurs sont rémunérés pour chaque passager transporté (en fonction du trajet et de la distance parcourue).

En 2024, 53 237 trajets ont été réalisés avec ce dispositif et on comptait 6 372 covoitureurs réguliers. Cela représente un total de 1 106 423 kms parcourus en covoiturage, au cours de l'année.

#### 5. Logistique urbaine durable

En lien avec les objectifs du Plan de Mobilité, l'Agglomération Cannes Lérins a engagé en 2023 une démarche proactive sur la mobilité des marchandises à l'échelle intercommunale afin d'aboutir à des propositions d'amélioration de celle-ci, sur un bassin de vie déjà très contraint et fortement dépendant de plateformes de logistique extérieures.

De grandes orientations pour le territoire ont, ainsi, été définies au travers d'un projet de Charte Logistique Urbaine, à savoir de :

- Travailler conjointement la mise en cohérence des réglementations à l'échelle intercommunale et assurer leur lisibilité pour les acteurs ;
- agir en faveur de la réduction des émissions du transport de marchandises ;
- développer des pratiques et solutions innovantes en matière de logistique urbaine ;
- construire un dialogue dans la durée et assurer un suivi des travaux de la Charte.



Ce document s'inscrit comme le socle d'une démarche collaborative et volontariste des différents acteurs, mais non-contraignante, pour coordonner un plan d'actions concrètes afin de réduire les nuisances et d'améliorer les services et la qualité du cadre de vie.

Après avoir été partagée avec eux, la Charte fera l'objet d'une signature officielle courant 2025.

## IV. OPTIMISER LA GESTION DE NOS DÉCHETS

### 1. Améliorer la performance de la collecte à l'échelle intercommunale

*Initiée le 3 octobre 2022, la modernisation du service de la collecte grâce au déploiement d'outils informatiques et techniques innovants, vu l'application concrète des nouveaux process qui ont contribué au succès de la nouvelle organisation de la collecte.*

La Direction de la collecte a ainsi axé l'**optimisation de son système d'exploitation** autour des points suivants :

#### Optimisation des circuits

La proportion de tournées en porte-à-porte a diminué de près de 15% en un an. **Les parcours ont été largement optimisés** grâce à la concertation des équipes de terrain. Cette collaboration active a **renforcé la cohésion sociale** au sein du service en harmonisant les régimes horaires des agents (35h/5j) et en **améliorant radicalement leurs conditions de travail**.

#### Optimisation de l'information

L'implémentation du système d'aide à l'exploitation permet désormais d'associer le guidage GPS de chaque véhicule de collecte à des données horodatées et précises (levées de bacs, anomalies, etc.). Ces informations permettent une analyse circonstanciée de chaque point de collecte.

#### Amélioration des conditions de sécurité de la Collecte

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, une cellule Prévention-Sécurité a été créée au sein de la Direction de Collecte. Sous l'égide du Conseiller de Prévention, plusieurs assistants de prévention ont été nommés. Les premières actions menées sont les suivantes : formation et sensibilisation des agents avec notamment les « Minutes Sécurité », suivi de collecte, mise en place et suivi d'indicateurs, ...

#### Valorisation des déchets alimentaires

Depuis l'entrée en vigueur de la **loi AGECE** (loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités sont tenues de **proposer aux particuliers une solution de valorisation organique des biodéchets**. L'Agglomération Cannes Lérins est fière d'avoir anticipé ces obligations en proposant, dès sa création en 2017, des **composteurs individuels** à ses administrés (Cf. p. 23). Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, **6 400 foyers cannois bénéficient d'une collecte de leurs déchets alimentaires en « Point d'Apport Volontaires » grâce à 34 bornes innovantes** (Cf. p. 23).

#### Perspectives

Les données recensées en 2023 par les différents canaux d'exploitation, dont le **SAE** (Système d'Aide à l'Exploitation), ont permis d'identifier **trois enjeux majeurs du service de la collecte et de progresser dans leur gestion** :

- L'endiguement des dépôts sauvages et l'identification des sites dits « points noirs » ;
- la mise à jour des conventions de collecte des résidences privées afin de se mettre en conformité avec la réglementation ;
- l'optimisation de la collecte des professionnels.



## 2. Le Pôle Métropolitain CAP AZUR s'engage dans une démarche commune historique pour une gestion autonome du traitement des déchets

Le jeudi 20 octobre 2022, le conseil du Pôle Métropolitain **CAP AZUR a voté la mutualisation de la gestion des déchets** des intercommunalités de Cannes Lérins, Sophia Antipolis, Pays de Grasse et Alpes d'Azur :

- Une convention a été signée le 5 avril 2024 entre les deux syndicats de traitement présents sur le territoire : **SMED** et **UNIVALOM** afin de mettre au point des échanges de flux de déchets dans une optique d'**optimisation des équipements existants** et de **réduction de l'impact carbone des transports** ;
- une délégation de service public a été lancée par le **SMED** en octobre 2024 afin de réaliser notamment une **Centrale de Production d'Énergies à Haute Qualité Environnementale alimentée par des Combustibles Solides de Récupération (CSR) issus des déchets**. Cette centrale a pour objectif de **permettre l'utilisation des déchets en tant que ressources et de produire de l'énergie pour les besoins des habitants en leur assurant des tarifs stables et maîtrisés**.

*L'ensemble de la démarche vise à atteindre l'autonomie en matière de traitement et de valorisation des déchets à l'échelle de l'Ouest des Alpes-Maritimes.*

En parallèle, une **étude pour la méthanisation des biodéchets** a été réalisée par l'Agglomération dans le cadre d'un **appel à projets de GRDF**, afin d'**identifier des solutions innovantes de production de gaz vert**. Cette étude a notamment permis de recenser les gisements potentiels à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP AZUR.

## 3. Engager des actions de sensibilisation à la gestion des déchets

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, la **prestation de sensibilisation scolaire**, initialement réalisée sur Cannes, a été étendue à **l'ensemble des établissements scolaires et périscolaires du territoire**.

Pour cette année scolaire 2023-2024, ce sont **826 élèves de la maternelle au lycée**, qui ont été sensibilisés à la **prévention des déchets, au compostage, à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou au tri sélectif**.

Le **programme de sensibilisation**, actuellement en cours, sera mené **tout au long de l'année scolaire 2024-2025** sur les mêmes thématiques.





#### 4. Favoriser le tri sélectif

*L'Agglomération Cannes Lérins mène une démarche active afin de favoriser le tri sélectif.*

Celle-ci s'articule autour de dispositifs complémentaires destinés à encourager le tri du verre via le dispositif Cliiink, le recyclage de petits appareils électroménagers grâce aux « Relais Tri Mobile », ou encore par la sensibilisation des usagers au travers de manifestations telles que le Jeu Concours « Triage au sort » et les challenges Cliiink « Inter-écoles » ou « Inter-associations ».

#### Triage au sort

*Le jeu-concours « Triage au sort » a pour objectif de sensibiliser le grand public au tri sélectif, et au recyclage des emballages ménagers, de manière ludique.*

Du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2024, pour sa 7<sup>ème</sup> édition, les participants ont trié leurs bouteilles en plastique, en y glissant un bulletin de participation, puis ont déposé ces bouteilles dans les différents dispositifs de récupération du tri sélectif (bornes enterrées, bacs jaunes, sacs jaunes).

Les gagnants ont été ensuite tirés au sort. **59 lots ont ainsi pu être offerts par les 26 partenaires de l'opération** : des entreprises installées sur le territoire communautaire.



## Focus sur le dispositif Cliiink

*Cliiink est un service innovant qui consiste à encourager le tri sélectif des emballages en verre.*



Depuis 2018, tous les acteurs de la chaîne de tri sont impliqués dans le cadre d'un **partenariat gagnant-gagnant** : à chaque emballage en verre déposé dans une colonne à verre équipée d'un dispositif Cliiink, un point est crédité sur le compte de l'adhérent. Ensuite, **l'utilisateur peut échanger ses points contre des bons de réduction auprès d'enseignes locales ou les reverser sous forme de don à des associations.**

Depuis son installation au mois de novembre 2018, **100 bornes à verre ont été équipées du dispositif sur le territoire.** Fin 2024, le nombre de **9 millions de dépôt Cliiink** a été franchi, **5 514 usagers sont inscrits et plus de 834 souscriptions aux offres commerciales locales ont été réalisées** (sport, mode, loisirs, culture, etc.) en 2024.

## « Je donne mon électroménager »

Une nouvelle offre gratuite d'enlèvement des Déchets **d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** est proposée sur l'ensemble du territoire à travers ce service, en **partenariat avec l'Eco-organisme ECOSYSTEM**, depuis le 4 septembre 2023.



Sur inscription, les administrés peuvent **faire collecter sur rendez-vous leurs gros équipements électroménagers, directement à domicile.**

*1993 appareils ont été pris en charge depuis le lancement de l'opération dont 1567 en 2024.*

## Relais Tri Mobile

L'Agglomération agit pour l'environnement et simplifie le geste de tri, en mettant à disposition sur son territoire le **Relais Tri Mobile, un service ponctuel de proximité de collecte des petits encombrants et déchets dangereux.**

*En 2024, 21 tonnes ont été collectées pour 1 457 visites sur l'année, soit 70 tonnes depuis le lancement en février 2020 (17 tonnes en 2023 et 13.4 tonnes en 2022).*



## La redevance spéciale

L'Agglomération, poursuit le **déploiement de la Redevance Spéciale**, instaurée par la ville de Cannes en 2016, sur l'ensemble de son territoire afin de se conformer à la réglementation en matière de collecte des déchets.

Le tarif est calculé à partir des coûts de collecte et de traitement supportés par la collectivité. Le mode de calcul de la redevance est incitatif : les tarifs des emballages recyclables et du verre sont notamment moins élevés que ceux des ordures ménagères. La redevance est ainsi calculée en fonction du nombre de conteneurs loués et du volume de déchets présenté à la collecte. Le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de l'année N-1 (T.E.O.M.) est déduit du montant de la Redevance Spéciale.

*Cette taxe a pour but de sensibiliser les producteurs sur les quantités de déchets produites et les amener vers une démarche plus vertueuse et plus respectueuse de leur traitement, par nature de déchets.*

Depuis 2019, cette redevance est étendue à l'ensemble du territoire communautaire. En 2024, l'Agglomération compte 213 contrats annuels répartis comme suit :

- 167 à Cannes ;
- 10 au Cannet ;
- 10 à Mandelieu-La Napoule ;
- 23 à Mougins ;
- 3 à Théoule-sur-Mer.

La redevance spéciale a permis de **générer 2 013 749, 23 € de recettes en 2024.**

## Le compostage

Promouvoir le compostage : lors de la semaine du compostage qui s'est tenue en avril 2023, le Pôle Métropolitain CAP AZUR a organisé la distribution gratuite de compost sur les déchèteries de Cannes et Le Cannet, ouvertes à tous les porteurs d'une carte de déchèterie.

Depuis avril 2019 et à l'initiative du Pôle Métropolitain CAP AZUR, les quatre intercommunalités membres distribuent gratuitement des composteurs aux particuliers sous réserve du suivi préalable d'une formation d'une heure au compostage, ainsi qu'aux copropriétés, établissements scolaires, associations et professionnels sous réserve de la signature d'une convention de compostage.

L'Agglomération Cannes Lérins dispose d'une équipe de guides composteurs pour accompagner les usagers dans cette démarche vertueuse.

### À cet effet, ont été installés :

- 28 sites de compostage collectif, dont 1 en 2024 (Ferme Giaume à Cannes),
- au sein des 96 établissements scolaires de notre territoire ;
- 66 sites de compostage collectif, dont 14 en 2024, dans des résidences privées ;
- 8 sites de compostage collectif sur le domaine public ;
- 1 434 composteurs individuels, dont 237 en 2024 ;
- 58 lombricomposteurs, dont 3 en 2024.



## Expérimenter la collecte des Biodéchets

Depuis avril 2022, **6 400 foyers** des quartiers du Petit-Juas, Gallièni et centre-ville de Cannes **bénéficient d'une collecte de leurs déchets alimentaires en Points d'Apports Volontaires.**

**34 bornes innovantes** (Gaiibox de la marque AXIBIO) ont été installées. **Dotées d'un système de contrôle d'accès particulièrement novateur**, les habitants peuvent déposer leurs résidus alimentaires grâce à un badge porte clé, mais aussi grâce à un pass virtuel installé directement sur leur smartphone Android mais aussi IOS (depuis décembre 2024). **Une première en France !**

Ce contrôle d'accès permet de limiter les déchets indésirables dans les bornes et de **garantir une qualité de compost optimal.**

De nombreuses actions de communication ont été mises en place (courrier, porte-à-porte avec distribution de bio-seaux, réunions publiques, stands, sensibilisations dans les écoles des 3 quartiers, standard téléphoniques et mail dédié, etc.) afin d'accompagner **les citoyens qui ont accueilli très positivement la démarche.**

*En 8 mois, 1 200 foyers se sont déjà inscrits (près de 20% de la population desservie) et ont réalisé près de 15 000 dépôts.*

Parallèlement, **4 écoles élémentaires ont mis en place le tri des déchets alimentaires dans leur cantine** avec l'accompagnement des **Ambassadeurs du tri**. En outre, des bacs dédiés ont été installés sur le Marché Forville à disposition des forains. **Plus de 70 tonnes de déchets alimentaires ont ainsi été valorisés en compost.**



## La collecte de jouets

Durant la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets**, l'Agglomération Cannes Lérins a organisé pour la cinquième année consécutive sa **grande collecte de jouets d'occasion**.

L'opération « **Laisse parler ton cœur** » est organisée en partenariat avec **Ecosystem, Emmaüs et des associations solidaires** sur les cinq communes de l'Agglomération. L'affluence est grandissante d'année en année.

*En 2024, après 15 jours de collecte, ce sont 137 hottes de jouets qui ont été collectés.*



parler  
ton  
cœur



## Le Troc de Lérins

Le **Troc de Lérins by INDIGO** constitue un espace d'échange où les utilisateurs peuvent proposer ou demander gratuitement des objets et des services. La géolocalisation des annonces permet la mise en place de ce réseau d'entraide à l'échelle locale.



La plateforme est **disponible sur tablette et smartphone via l'application « INDIGO »** ou en se connectant sur le **site [letrocdelelins.fr](http://letrocdelelins.fr)**.

*Une nouvelle charte graphique a été élaborée en 2023, ainsi qu'une nouvelle campagne de communication.*

## V. ENCOURAGER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

### 1. OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Certaines difficultés concernant le logement ont été mises en évidence sur le territoire de Cannes Lérins : **besoin d'adaptation du parc existant aux populations vieillissantes et en perte d'autonomie.**

- Présence de quelques situations d'habitat indigne sur le territoire ;
- manque de confort thermique des logements ;
- difficulté des ménages à se loger à des coûts raisonnables dans ce secteur très tendu ;
- présence de copropriétés en situation de fragilité.

Dès lors, **pour proposer des solutions et soutenir les ménages**, l'Agglomération Cannes Lérins a mis en place, par délibération en date du 28 septembre 2018 et en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), ainsi que le Conseil Régional, **une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).**

Afin d'atteindre l'objectif des **182 logements aidés**, des permanences d'information et de conseil à destination des habitants ont été instituées sur l'ensemble du territoire.

**Depuis 2020**, première année de l'opération, **299 dossiers ont été analysés :**

- **146 dossiers ont été financés et soldés** au 29/11/2024. Le montant total des travaux réalisés pour ces dossiers s'élève à **2,207 M€** et **1,174 M€ de subventions** ont également été appelées auprès des financeurs dont **275 k€ pour l'Agglomération.**

Le programme est achevé à ce jour et a été remplacé par le SARE (Cf. p. 26).

En 2024, 7 dossiers restent en attente de finalisation par leur demandeur.

### 2. Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés

Un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) a également été déployé sur le territoire communautaire, avec pour objectif de proposer aux copropriétés, identifiées comme fragiles, un diagnostic multicritère et de les accompagner dans la résolution de l'ensemble des problématiques relevées.





### 3. SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique

Depuis juin 2021, **une convention a été signée avec le Conseil départemental 06 et l'Agglomération Cannes Lérins pour la mise en place de permanences de proximité** mensuelles au sein des communes sur une durée de 3 ans (2021-2023), prolongée d'une année, en 2024.

*Le SARE a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant notamment l'ensemble des échelons de collectivités territoriales. Ce programme s'appuie sur le réseau des conseillers FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) des agents du Conseil Départemental, formés au conseil en travaux et à l'ingénierie financière de rénovation énergétique.*

L'Agglomération a versé une **participation financière annuelle forfaitaire d'un montant de 29 000 €** au CD06 qui porte le dispositif, **pour contribuer au déploiement du dispositif SARE sur son territoire** via les permanences qui ont débuté en 2022, jusque fin 2023.

*Les missions du SARE ont été prolongées d'une année, par convention jusqu'au 31 décembre 2024, pour un montant de 4 000 € pour cette année supplémentaire.*

Au 29 novembre 2024, la **consolidation du bilan** communiqué par le département sur notre Agglomération **depuis le déploiement du dispositif SARE** (au 1<sup>er</sup> juillet 2021) est le suivant :

- **Permanences SARE** : depuis février 2022, 59,5 journées de permanences ont été enregistrées pour 31 rendez-vous pris, dont 16,5 journées à Mougins ; 15 au Cannet ; 14 à Cannes et 14 à Mandelieu-La Napoule ;
- Au 30 septembre 2024, le **bilan consolidé** des techniciens du dispositif (qui ont privilégié les conseils personnalisés à distance, par rendez-vous téléphoniques et échanges de mails), indique que 2 081 actes, au cumul, ont été réalisés sur le territoire de l'Agglomération, répartis comme suit :
  - 1 250 actes A1 (information générique de premier niveau) ;
  - 280 actes A2 (conseil personnalisé aux ménages) ;
  - 188 actes A3 (réalisation d'audits énergétiques) ;
  - 46 actes A4 (accompagnement pour la réalisation de travaux) ;
  - 248 actes B1 (information générique de premier niveau aux entreprises du petit tertiaire privé) ;
  - 69 actes B2 (conseil personnalisé aux entreprises du petit tertiaire privé).
- Cannes : 804 actes ;
- Le Cannet : 514 ;
- Mougins : 399 ;
- Mandelieu-La Napoule : 356 ;
- Théoule-sur-Mer : 9 actes.

## VI. LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES DU CENTRE AQUATIQUE GRAND BLEU

### 1. Installation du composteur

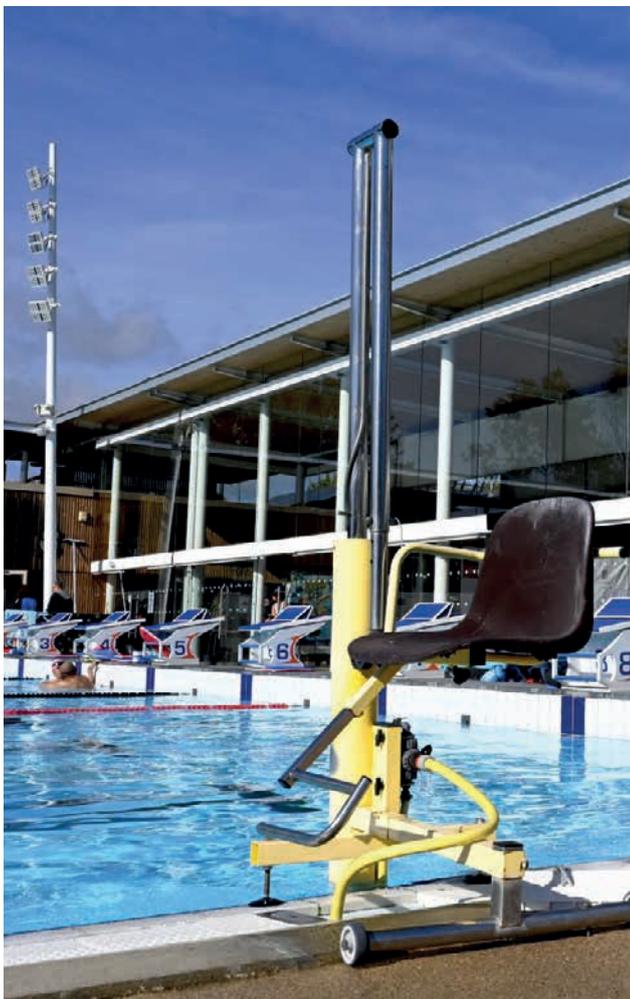
En 2024, un **composteur avec barrière a été installé dans les jardins du Grand Bleu** ainsi que des conteneurs de tri pour plastique, verre, déchets compostables et non-compostables dans l'espace de restauration.

### 2. Remplacement des couvertures thermiques

L'Agglomération poursuit son objectif en engageant les **études pour le remplacement de la bâche thermique des deux bassins**.

Les travaux prévoient de remplacer les deux tabliers par des modèles en lames pleines avec mousse polyuréthane pour une **meilleure isolation thermique**. (Début des travaux : décembre 2024 ; fin prévue : février 2025)

Le Centre Aquatique Grand Bleu a également, **installé un échangeur thermique** dans un but d'**économie d'eau et de gaz**. (Fin des travaux : février 2024)



## VII. AMÉLIORER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU NUMÉRIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

*L'Agglomération s'engage depuis plusieurs années pour un numérique responsable, convaincue que les usages numériques et la transition écologique sont indissociables pour construire un avenir durable.*

### Une stratégie structurée et collaborative

En 2023, l'Agglomération a **initié une stratégie Numérique Responsable** avec le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Choisie parmi 18 collectivités pilotes, elle a été accompagnée pour élaborer sa stratégie et concevoir des solutions reproductibles, en lien avec la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 (loi REEN), qui vise à **réduire l'empreinte environnementale du numérique**.

L'actualisation des données carbone, après une première étude en 2021, apporte une vision plus précise des impacts et priorités. Une feuille de route, élaborée en 2024 avec des experts publics et privés, traduit ces ambitions pour la collectivité.

Par ailleurs, l'Agglomération **participe à l'initiative France Numérique Ensemble**, copilotée par la Préfecture et le Département des Alpes-Maritimes, réunissant acteurs publics, privés et associatifs pour **lutter contre la fracture numérique**.

### Sensibiliser et mobiliser

- Depuis 2022, des ateliers collaboratifs ont abordé des thèmes comme l'usage de la messagerie électronique.
- En 2023, l'introduction de la Fresque du numérique a permis de sensibiliser aux impacts environnementaux et sociaux du numérique.
- En 2024, un atelier inspiré du modèle économique du donut de Kate Raworth, a exploré la question : « Comment le numérique peut-il répondre à nos besoins sans dépasser les limites planétaires ? »

*Ces actions allient sensibilisation et initiatives concrètes, pour changer les pratiques, réduire l'impact du numérique et contribuer à un territoire durable.*



# RÉSILIENCE & PRÉSERVATION DE NOS RESSOURCES NATURELLES

## I. PROTÉGER LES HABITANTS ET LES BIENS CONTRE LE RISQUE INONDATION

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les inondations, **l'Agglomération Cannes Lérins, en étroite collaboration avec les communes membres, poursuit ses actions de sécurisation du bassin de vie** par la réalisation de travaux structurants, le déploiement d'outils d'alerte et d'information ainsi que la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, y compris dès le plus jeune âge.

Ces dispositifs s'inscrivent dans le **Plan de Prévention et de Gestion des Risques Majeurs élaboré depuis 2014 par David Lisnard pour protéger les personnes et les biens**, dont avec, l'élaboration du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations**. Cette démarche collaborative inédite, menée parallèlement aux actions de sécurisation engagées dès 2015 sur notre territoire, a débuté dès 2016 et 2017 avec le dépôt, la signature et la labellisation du PAPI Cannes Lérins d'Intention, puis s'est poursuivie en octobre 2019 avec le dépôt du PAPI Complet pour instruction par les services de l'État.

Feuille de route prospective dont le **montant global des dispositifs est estimé à 145 millions d'euros HT**, étalés sur 18 ans, ce PAPI Cannes Lérins a été signé le 20 mai 2021. Il a obtenu les avis favorables, sans réserve et unanimes, du Comité d'Agrément et de la Commission Mixte Inondation les 12 juin et 3 juillet 2020 et est régulièrement **cité comme outil de planification de référence**.

### Deux finalités recherchées :

- Protéger les habitants du bassin de vie et leurs biens ;
- préserver l'équilibre naturel et la valeur écologique des cours d'eau et vallons.

### Des moyens d'action coordonnés et complémentaires :

- Agir au quotidien pour nettoyer les vallons et les cours d'eau ;
- réaliser des travaux de réparation et d'aménagements structurants ;
- expérimenter et mettre en œuvre des solutions innovantes ;
- sensibiliser et responsabiliser les citoyens.

## 1. Le Programmed'ActionsdePréventiondesInondationsCannesLérins, unoutil méthodologique et opérationnel

Depuis 2016, **52,7 millions d'euros** ont été investis pour des travaux de réparation post-crue et d'aménagements structurants dont **9,7 millions d'euros TTC pour l'année 2024**.

Au cours de l'année 2024, de nombreux aménagements ont été réalisés et/ou engagés dont, à titre non exhaustif :

### CANNES

Recalibrage du cours d'eau la Frayère

Phase 1 terminée en juillet 2024, entre l'avenue des buissons Ardents et le pont neuf de la rue Amador Lopez (zone l'ANRU). 4 M€ TTC : travaux d'élargissement et de renaturation du cours d'eau pour contenir une crue centennale.

#### APRÈS



#### AVANT



### MOUGINS

Restauration capacitaire du vallon de la Plaine Pose de cadres et buses en béton pour tripler la capacité du vallon sur 950 ml – 4 455k € TTC.







## 2. Informer et prévenir pour protéger les usagers

Des diagnostics de vulnérabilité des logements et des locaux commerciaux sont mis en place gratuitement.

Depuis 2019, un dispositif d'accompagnement relatif aux diagnostics de vulnérabilité, à destination des logements et des commerces en zone aléa fort inondation, est déployé sur l'ensemble du territoire communautaire.

*L'Agglomération Cannes Lérins a mandaté exclusivement le bureau d'étude « Mayane » afin de proposer un accompagnement personnalisé et une expertise gratuite par des spécialistes du risque.*

**Le diagnostic de vulnérabilité proposé est gratuit pour les bénéficiaires et sert à évaluer et identifier, de façon précise et individualisée, les mesures de protection structurelle par bâtiment concerné au cas par cas** (travaux, conseils, sensibilisation, information, mise en place de batardeaux, etc..).

À ce jour, 1 350 diagnostics ont été effectués sur le territoire, 213 propriétaires ont mis en œuvre les travaux de mitigation pour protéger les biens et les personnes.

Parallèlement, plus de 4 500 élèves de CM1 et CM2 ont été sensibilisés à la gestion des risques depuis 2019 (1085 collégiens et 946 lycéens).

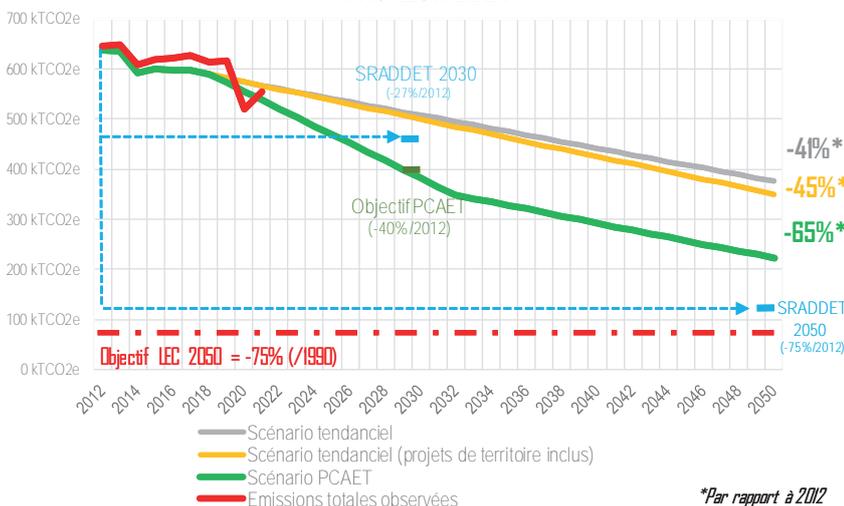
Afin de **protéger au mieux la population du risque inondation**, l'Agglomération Cannes Lérins a installée **36 instruments de mesures** et **20 capteurs** sur son territoire. Ces capteurs permettent d'**améliorer la connaissance de la pluviométrie**. Il s'agit d'un **dispositif innovant** mesurant l'impact de l'atmosphère sur la transmission des signaux entre le satellite géostationnaire et la parabole de réception.

## II. PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR, LE CLIMAT ET LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES

Le 11 octobre 2024, le **Conseil Communautaire de l'Agglomération a arrêté son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)**. Ce document-cadre de planification territoriale précise dans son rapport stratégique les objectifs à atteindre :

- Réduire les émissions de Gaz à Effets de Serres (GES) de -40% à horizon 2030 et de -65% à horizon 2050 par rapport à 2012 ;
- préserver les réservoirs de carbone actuels ainsi que la capacité du territoire à séquestrer du carbone ;
- réduire la consommation énergétique finale de -31% à horizon 2030 par rapport à 2012, permettant ainsi de répondre aux objectifs fixés par la loi Energie-Climat (-20% par rapport à 2012) et à ceux du SRADDET (-15% par rapport à 2012) ainsi que de s'approcher des objectifs de 2050 fixés par la loi Energie-Climat (-40% par rapport à 2012) ;
- porter la part des Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) à 22% de la consommation finale à 2030 et viser 57% en 2050 ;
- soutenir l'économie circulaire et les filières des éco-matériaux issus de matière recyclée ou biosourcée
- sur les consommations en polluants atmosphériques : respecter les valeurs-limites proposées par la Commission européenne d'ici 2030 ;
- sur les émissions de polluants atmosphériques : les réduire pour atteindre les objectifs du Plan national de Réduction des Émission de Polluant Atmosphérique et du Plan Protection de l'Atmosphère 06 à horizon 2030 ;
- adapter le territoire et les pratiques aux risques naturels et aux changements climatiques.

Projection des émissions de GES de la CACPL à l'horizon 2025



Mise à jour septembre 2024

OBJECTIF :  
LOI ENERGIE  
CLIMAT

2030	2050
------	------



Réduction des émissions de GES

-40%	-75%
/1990	/1990



Consommation énergétique finale

-20%	-50%
/2012	/2012



Part des énergies renouvelables/consommation finale brute

33%
-----



**Le PCAET se déploie à travers plusieurs étapes, avant de parvenir à un document partagé et approuvé**

- Phase 1 : diagnostic du territoire > Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (2021-2022) ;
- phase 2 : élaboration d'une stratégie territoriale et d'un plan d'action en concertation avec les acteurs du territoire (2022-2024) ;
- phase 3 : consultation du public et des autorités compétentes (2025) ;
- phase 4 : adoption (mi 2025) ;
- phase 5 : mise en œuvre du PCAET 2025-2031.

**2024 marque l'aboutissement d'un processus engagé depuis 2021. Une fois approuvé, le PCAET, avec ses 54 actions mobilisant services et partenaires, sera piloté et suivi, notamment sur la qualité de l'air grâce à Atmosud.**

### Surveillance de la qualité de l'air

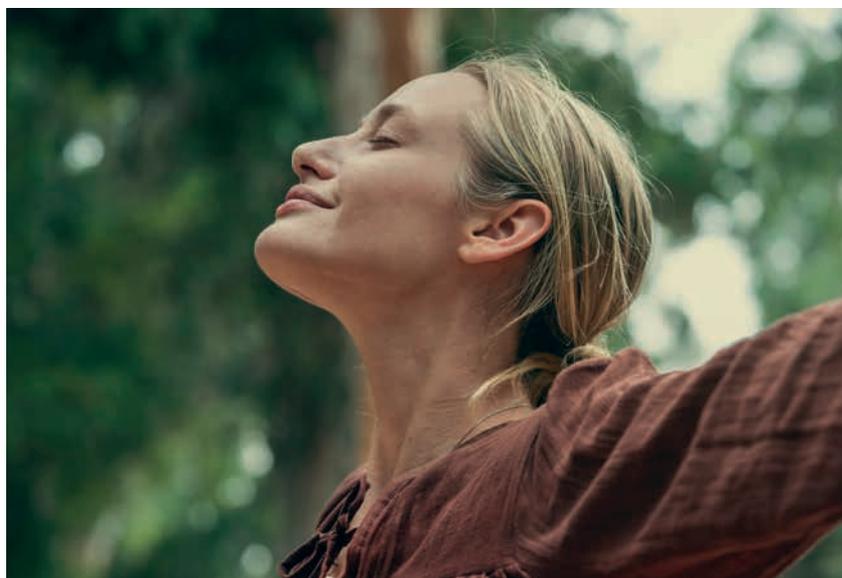
En 2024, l'Agglomération poursuit son soutien et son adhésion à **ATMOSUD**, association agréée de surveillance de la qualité de l'air. À ce titre, elle **participe au fonctionnement de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Régional**, qui recueille les données et les modélise. Cette activité de surveillance et d'évaluation de l'exposition des populations à la pollution permet **d'informer au mieux les habitants du territoire et agir en cas de pic**.

Une station de mesure fixe est située sur le territoire à Cannes Broussailles (mesure des polluants suivants : Dioxyde d'azote, Ozone, particules fines PM1, PM2.5, PM10). Les chiffres sur la qualité de l'air des communes de l'Agglomération peuvent être visualisés en temps réel grâce à l'indice « Icair H » sur le site d'Atmosud, ou via l'outil « CIGALE » d'Atmosud (précision par territoire et par polluant).

L'Agglomération a bénéficié d'une étude d'impact des panaches des navires sur la qualité de l'air de la ville de Cannes, incluant une campagne de mesures en plusieurs points au port et sur le littoral, conduite entre l'été 2022 et le début de l'année 2023. Cette étude fait encore référence en 2024.

**2024 a été consacrée à l'élaboration d'un observatoire de la qualité de l'air, qui devrait voir le jour en 2025.**

SRADDET		CACPL	
2030	2050	2030	2050
-27% /2012	-75% /2012	-40% /2012	-65% /2012
-15% /2012 (-27% territorialisé)	-30% /2012	-31% /2012	-41% /2012
28% territorialisé	100%	22,3% et 22,4% avec les projets SICASIL	57%





### Lutte contre la pollution sonore

Le 1<sup>er</sup> mars 2024, l'Agglomération a réactualisé ses Cartes de bruit stratégiques conformément aux attentes de l'Union Européenne. Les niveaux de bruit (Cartes de Type A) et les dépassements réglementaires (Carte de Type C) sont à jour pour les 161 671 habitants des 5 communes de la CACPL.

Ainsi, le nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Agglomération a été approuvé en Conseil Communautaire le 14 juin 2024 après consultation du public.

#### **Le Bilan des actions réalisées depuis le précédent PPBE est le suivant :**

- Poursuite des projets d'aménagements pour limiter les vitesses de circulation routière ;
- bilan d'élargissement des zones limitées à 30 km/h : 5,4 km de zones piétonnes, 5,6 km de zones de rencontres à 20 km/h, 74,6 km de zones 30 km/h ;
- 19 nouvelles bornes de recharges pour véhicules électriques, soit 75 au total ;
- poursuite du plan Vélo ;
- continuité de la participation à la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Nice, renouvelée par arrêté préfectoral le 20/11/2024 ;
- poursuite des achats de sonomètres et volonté de mettre des radars anti-bruits.

#### **Actions nouvelles et prévues :**

- Promotion du covoiturage ;
- acquisition de bus électriques et à hydrogène ;
- rénovation des voiries ;
- d'ici 2025 les 8 parkings en ouvrage seront équipés de 204 bornes de recharge ;
- adoption pour 2024 d'une charte intercommunale de logistique urbaine durable (livraisons de marchandises).

***Enfin, la station de Cannes La Bocca (avenue Sainte Rosalie), acquise en septembre 2022 par l'Agglomération, mesure en continu le bruit ambiant et permet donc d'effectuer un suivi du niveau global d'exposition au bruit de fond des habitants de Cannes La Bocca.***

### III. PRÉSERVER NOS RESSOURCES EN EAU

#### 1. Réutiliser les eaux usées traitées : un dispositif expérimental innovant

L'Agglomération Cannes Lérins est activement engagé depuis 2017 – date de sa prise de compétence « assainissement » dans le **projet de réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des espaces verts et des usages urbains** (nettoyage des voiries notamment), toujours dans une logique de gestion maîtrisée, circulaire et durable des ressources naturelles.

**La réutilisation de l'eau traitée par la station d'épuration Aquaviva** de l'Agglomération Cannes Lérins – soit 15 millions m<sup>3</sup> d'eau par an – est un projet prioritaire qui **permettra que cette ressource ne soit pas rejetée en mer**. En dépit des lourdeurs administratives imposées qui ont ralenti les démarches, l'intercommunalité a tout de même pu réaliser, ces dernières années, différentes études permettant notamment de constater que **l'utilisation de l'eau usée traitée est compatible avec le nettoyage des voiries et des bennes à ordures ménagères**.

L'intercommunalité a ainsi d'ores et déjà lancé, en août 2022, une étude de faisabilité poussée ainsi que la rédaction des dossiers réglementaires pour l'irrigation par les eaux usées traitées du Golf « Old Course » de Cannes-Mandelieu et pour le nettoyage de voirie pour les communes de Cannes et de Mandelieu-La Napoule, afin que ces projets soient effectifs en 2023. L'objectif est de **réaliser des économies sur la ressource en eau**.

Cette opération est favorablement accueillie par les professionnels qui peuvent poursuivre leurs activités même en période de sécheresse.

En 2023, la phase travaux a débuté en mai pour s'achever fin juin début juillet. La phase opérationnelle de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées a débuté mi-juillet pour **l'irrigation du Golf Old Course et le nettoyage de voiries des Communes de Cannes et de Mandelieu-La Napoule**.

En 2024, l'Agglomération Cannes Lérins a été autorisée par arrêté préfectoral à **utiliser l'eau usée traitée pour l'irrigation des espaces verts et des équipements sportifs des Communes de Cannes et de Mandelieu-La Napoule**.

Fin 2024/début 2025, **une extension du réseau REUT sera réalisé jusqu'à la Régie de transport PALM BUS**. Cette dernière permettra d'alimenter :

- L'aire de lavage des bennes à ordures ménagères et des véhicules de propreté urbaine ;
- l'aire de lavage des bus de la Régie de transport ;
- la centrale d'hydrogène.

**En 2025, sera réalisé une autre extension du réseau REUT afin d'alimenter les stades de Saint-Cassien et de Mandelieu-La Napoule**.

Dans cet esprit, l'Agglomération Cannes Lérins travaille de façon pionnière à l'extension de cette solution sur un autre grand projet : **l'irrigation**. À moyen terme, de **l'agriculture en basse vallée de la Siagne, par la création d'un bassin de stockage des eaux traitées** ainsi que d'un **réseau d'irrigation pour répondre aux besoins agricoles**.

**L'ensemble de ces solutions est envisagé grâce au haut niveau de traitement épuratoire et à la qualité de l'eau traitée de la station Aquaviva, l'une des plus performantes à l'échelle nationale, grâce à des membranes d'ultrafiltration.**





## 2. Entretien et moderniser nos équipements industriels

*L'action du SICASIL s'inscrit depuis 2001 dans une politique environnementale forte, au travers de la protection de la ressource en eau et de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable.*

**Les économies d'eau constituent une véritable priorité** dans la gestion du service de l'eau potable, a fortiori au regard de la récurrence, de plus en plus précoce dans l'année, des épisodes de sécheresse et, de la nécessité de les anticiper par la mise en œuvre d'actions concrètes individuelles et collectives.

Contrairement aux deux années précédentes, qui furent des années de gestion de l'état de sécheresse dans le département, l'année 2024 fut une année humide qui a permis d'obtenir des niveaux d'eau très satisfaisants, tout au long de l'année, dans les cours d'eau et la nappe alluviale de la Siagne.

Le SICASIL, depuis plus de 20 ans, a engagé une politique offensive d'investissements de réduction des fuites avec des gains très importants de **plus de 3 millions de m<sup>3</sup> d'eau prélevés et laissés dans le milieu naturel.**

Depuis 2001, ce sont ainsi plus de 89 millions d'euros qui ont été investis pour moderniser le réseau et garantir aux usagers une eau de qualité, 30% moins cher que la moyenne nationale. Avec toujours l'exigence conjuguée de deux objectifs majeurs :

- Réduire le coût de production et de distribution de l'eau potable sur le périmètre du SICASIL ;
- garantir aux usagers une eau potable de très haute qualité.

En 2024, ce sont 9.7 millions d'euros qui ont été consacrés à la fiabilité, la modernisation et la sécurisation du service public de l'eau potable.

Face au **changement climatique**, qui pose de **nouveaux défis majeurs** concernant la gestion de la ressource en eau, le département des Alpes-Maritimes et l'Université Côte d'Azur ont pris l'initiative de **mettre en place une chaire partenariale sur l'Eau.**

*Ainsi, l'Agglomération Cannes Lérins a répondu favorablement à ce partenariat en contribuant financièrement à cette chaire de l'Eau.*



*500 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable seraient économisés si l'on passait de 1% à 10% de réutilisation des eaux usées traitées en France au cours des cinq prochaines années, soit l'équivalent de 200 000 piscines olympiques (Source : Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau).*

On estime en effet, entre 7 et 10 millions de m<sup>3</sup>, le volume d'eaux usées traitées qui sont réutilisées en France, là où le potentiel est de 110 à 120 millions de m<sup>3</sup>.

Dans le cadre de réflexions engagées au sein des assises départementales, une démarche particulièrement dense et constructive a été entreprise via notamment les ateliers techniques préparatoires qui ont permis de rédiger des fiches actions à destination des différents acteurs départementaux et les services de l'Etat concernés par la ressource.

Nous pérennisons et intensifions les **campagnes d'information aux économies d'eau**, et ce, dès le plus jeune âge, la sensibilisation des usagers de l'eau que nous sommes tous demeurant un levier d'intervention prioritaire. À ce titre, dans le cadre du **projet pédagogique WATTY à l'école**, 1657 écoliers, issus de 63 classes ont bénéficié d'ateliers de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie animés par l'**association Méditerranée 2000**.

En 2024, deux classes de l'école Alexandre DUMAS à CANNES ont remporté le **concours « Watty à l'école »**. Depuis 2019, la **sensibilisation scolaire est devenue un maillon incontournable** pour la prévention et la gestion des risques.

*Ainsi, 4 500 élèves de CM1 et CM2, 1085 collégiens et 946 lycéens ont pu profiter d'animations spécifiques.*





## IV. POURSUIVRE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

### 1. Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial

Le Projet Alimentaire Territorial vise à **développer une plus grande reconnaissance du travail des agriculteurs locaux**, et à faire en sorte que tous les citoyens du territoire aient un **accès facilité aux produits locaux et de qualité** qu'ils produisent. Le territoire a été **labellisé de niveau 2 « PAT en action »**, en mai 2024. Le paramètre déterminant de l'atteinte de ces objectifs est l'accès au foncier. C'est la raison pour laquelle, en 2024, l'Agglomération a travaillé avec l'**association Terre de Liens PACA** pour mobiliser les propriétaires de foncier agricole, afin qu'ils louent ou vendent leurs terrains à des agriculteurs pour les remettre en culture.

Par ailleurs, l'Agglomération et la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ont signé une convention afin de permettre la **transmission des exploitations agricoles** dans les meilleures conditions possibles, pour **assurer un revenu digne aux agriculteurs**, mais aussi éviter que ces précieux terrains de production ne soient laissés en friche. En effet, **50% des exploitants agricoles du territoire seront partis à la retraite dans les dix prochaines années**.

### 2. Une démarche vers le plus grand nombre

En 2024, des opérations de communication et de sensibilisation sur l'agriculture et l'alimentation ont été déployées par l'Agglomération.

Tout d'abord à travers la **création par Cannes Lérins TV de l'émission « Zoom sur mon assiette »**, format original qui **met en avant de manière positive et enthousiaste les participants à la production et la diffusion des produits agricoles du territoire de l'Agglomération**. Plus de 13 épisodes sont d'ores et déjà disponibles.





La 1<sup>ère</sup> édition de « Bons plans pour bien manger », s'est tenue le lundi 30 septembre 2024, sur le parvis du campus Georges Méliès, réunissant environ 200 étudiants.

Organisée par la CACPL, en partenariat avec la ville de Cannes, le CCAS de Cannes, l'Université Côte d'Azur, le CROUS Nice Toulon, et l'école hôtelière (Centre de Formation d'Apprentis de Cannes), cette manifestation à l'attention des étudiants avait pour objectif de sensibiliser les jeunes au bien manger (sain et durable) et de donner des « bons plans » pour se régaler avec un budget réduit.

### 3. Soutenir le développement de l'agriculture

En 2024, de nouveaux stagiaires en fin de formation sont sortis de l'école de maraîchage des « Petites fermes d'Azur ». Deux maraîchers participent à la création de la régie agricole de la ville de Mougins, destinée à alimenter les cantines scolaires de la ville en produits frais et locaux. Un maraîcher a créé son entreprise sur le territoire, et un autre a été recruté par l'association Cannes jeunesse afin de produire sur l'île Sainte-Marguerite les légumes consommés par les participants aux activités de l'association sur place.

*L'école poursuit sa mission et, en septembre 2024, de nouveaux stagiaires ont intégré les serres pour une année riche en apprentissage et en pratique.*



### 4. Construire le lien entre l'agriculture d'hier, d'aujourd'hui et de demain

La campagne de test de la société Mycophyto sur la création d'un inoculum (poudre concentrée de champignon appliquée au pied d'une motte de plante) adapté aux plants de tomates locaux, destiné à leur permettre de mieux résister au changement climatique et à augmenter le volume de production, s'est terminée en novembre 2024. Les résultats, encourageants, font apparaître une augmentation du rendement des plants à hauteur de 12,5%. Une réussite pour cette société locale et l'Agglomération Cannes Lérins qui vient couronner une campagne d'essais débutée en 2021.

*Le projet va maintenant entamer sa phase de développement industriel afin de venir enrichir les outils à disposition des maraîchers.*

## V. LA MER, UNE RESSOURCE À PROTÉGER ET À VALORISER

Valoriser la biodiversité et le patrimoine naturel marin : gestion partagée du Parc Maritime Départemental Estérel-Théoule (PMDET)



Inauguré en 2018, le « **Parc Maritime Départemental Estérel-Théoule** » est une **Aire Marine Protégée de 353 hectares** (qui s'étend le long des côtes de la commune de Théoule-sur-Mer sur 12 kilomètres, depuis le port de la Rague jusqu'au port de la Figueirette), **présentant un grand intérêt en termes de biodiversité de ses fonds marins.**

Attribuée au Conservatoire du Littoral, cette Aire Marine Protégée a été confiée en cogestion au Département des Alpes-Maritimes, à l'Agglomération Cannes Lérins, et à la commune de Théoule-sur-Mer.

À ce titre, l'Agglomération propose ainsi chaque été des **animations d'éducation à l'environnement et au développement durable** via l'organisation de balades nature en kayak « **à la découverte des écosystèmes marins et côtiers** » animées par le CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur, ainsi que des animations ponctuelles à terre.

**Grâce à une communication renforcée, l'activité kayak a été très prisée :** 171 personnes ont pu en bénéficier en 2024 (150 adultes et 21 jeunes entre 8 et 12 ans), contre 32 en 2023, sur 12 sorties organisées au départ de la plage de la Figueirette à Théoule-sur-Mer.





### 2024 aura été marquée par trois actions importantes

1. L'**avis favorable de tous les co-gestionnaires** à l'action portée par le Conservatoire du littoral pour le **classement en Zone de Protection Forte du PMDET** ;

2. La **signature d'une convention scientifique** entre l'université di Corsica Pasquale Paoli, le CNRS et les co-gestionnaires **pour la protection des oursins dans le parc** ;

3. Le **lancement des travaux de la future maison du Parc au port de la Figueirette** en décembre 2024, pour laquelle la CACPL participe à hauteur de 20% du coût total des travaux. Ce projet a été lancé **en vue d'assurer le développement du Parc marin départemental Estérel-Théoule, et d'accueillir le public, les acteurs, les scientifiques, ainsi que des expositions explicatives et pédagogiques.** Les travaux devraient se terminer au 2e trimestre 2025.

Par ailleurs, la CACPL a participé à l'opération **Nettoyons la Nature**, le 13 avril 2024, aux côtés du Département des Alpes Maritimes et la commune de Théoule-sur-Mer.



En parallèle, l'Agglomération Cannes Lérins est signataire depuis 2017 de la **charte du sanctuaire PELAGOS**, qui intervient en faveur de la préservation des cétacés. Elle a ainsi pu participer au **premier événement conjoint entre les Accords Pelagos et RAMOGE à la suite de la signature de leur premier Protocole d'entente** le 22 mars 2024, à l'occasion de la clôture de la Monaco Ocean Week.

*Le sanctuaire Pelagos est un espace maritime de 87 500 km<sup>2</sup> en Méditerranée, qui s'étend entre le promontoire de la presqu'île de Giens et le Fosso Chiarone en Toscane méridionale, faisant l'objet d'un accord entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent.*

Quant à l'**accord RAMOGE**, il s'agit d'un **accord intergouvernemental de coopération entre les Etats français, italien et monégasque pour la préservation du milieu marin**. Il a été créé sous l'initiative du Prince Rainier III et signé en mai 1976, avec la volonté de préserver le patrimoine naturel commun que constitue la Méditerranée.

C'est un **instrument de coordination multidisciplinaire** impliquant les institutions scientifiques, les administrations territoriales et les utilisateurs/usagers de la mer afin de **mener des actions communes dans sa zone de compétence**.

*En 2023, l'Agglomération Cannes Lérins a installé un nouveau filet à haute capacité de filtration, au droit de l'impasse le Goff, dans le Vallon de la Foux, à Cannes.*

**Ce dispositif limite de façon très significative les déchets solides** (plastique, verre, aluminium, mégots de cigarettes, etc.) **transportés par les eaux pluviales**. Généralement installé à l'exutoire d'une canalisation d'un port ou d'une plage, c'est la première fois que ce type de filet se trouve dans un vallon.

Sa grande innovation réside également dans la capacité de l'infrastructure à **s'abaisser mécaniquement** pour laisser l'eau s'écouler normalement sans l'obstruer et risquer de créer une surverse, réduisant ainsi fortement le risque d'inondation.

Le lieu d'installation a été dûment choisi : le Vallon de la Foux est l'un des principaux vallons d'acheminement des eaux pluviales de notre bassin de vie, partant du Cannet et passant par le quartier de République.

En 2024, l'Agglomération a procédé au **renouvellement du marché de pose des filets**. Celui-ci permettra d'en déployer des nouveaux sur le territoire.



# COHÉSION SOCIALE & DYNAMISME ÉCONOMIQUE

## I. CONCERTER ET CATALYSER LES DÉMARCHES VERTUEUSES

### 1. La Force Locale Décarbonée, un organe de gouvernance élargie, pour démultiplier les actions collectives en matière de transition énergétique et environnementale.

Après avoir adopté des stratégies ambitieuses et complémentaires pour réduire significativement l'empreinte carbone du territoire, la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins a souhaité fédérer les différents acteurs (associatifs, professionnels, scientifiques, institutionnels), afin d'échanger sur les bonnes pratiques et catalyser ainsi les initiatives et réalisations vectrices d'une meilleure performance environnementale globale.

C'est dans cet objectif que la Force Locale Décarbonée rassemble, au sein d'une instance de partage et de dialogue, les acteurs du logement, de la construction, du tourisme, de l'agriculture, de la mobilité, de la production d'énergie, de la gestion des déchets et de la ressource en eau.

Fort de son succès en 2023, cet organe de gouvernance élargie s'est de nouveau réuni, le 19 septembre 2024, lors d'une réunion plénière.

### Pour l'occasion, trois axes ont été présentés :

- Le rappel des objectifs du Plan Climat Energie Territoire (PCAET) ;
- les expérimentations du territoire au bénéfice de la transition écologique (le tri à la source des biodéchets, la gazéification hydrothermale, ainsi que l'eau sans chlore et sans chimie) ;
- la transition écologique des entreprises avec une présentation de plateforme qui simplifie la compréhension et l'accès aux aides destinées aux entreprises, [mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr](https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr).

Cette séquence a également donné lieu à la présentation de la démarche mise en place par le restaurant « Pépite », situé sur la commune de Mandelieu-La Napoule, afin de mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets. Un partage de bonnes pratiques entre professionnels des secteurs publics et privés ; qui fait pleinement écho à l'essence même de la Force Locale Décarbonée, souhaitée par David Lisnard.

Enfin, la plateforme dédiée aux aides pour la transition écologique des entreprises a été testée par plusieurs membres de la Force Locale Décarbonée, facilitant ainsi leur accès à de potentielles subventions et formations.



## 2. L'Accélérateur de solutions-climat, l'open innovation au service des territoires



L'Accélérateur de solutions-climat Cannes Pays de Lérins s'est tenu le 6 juin 2024, dans le prolongement des précédentes éditions de 2021 et de 2023.

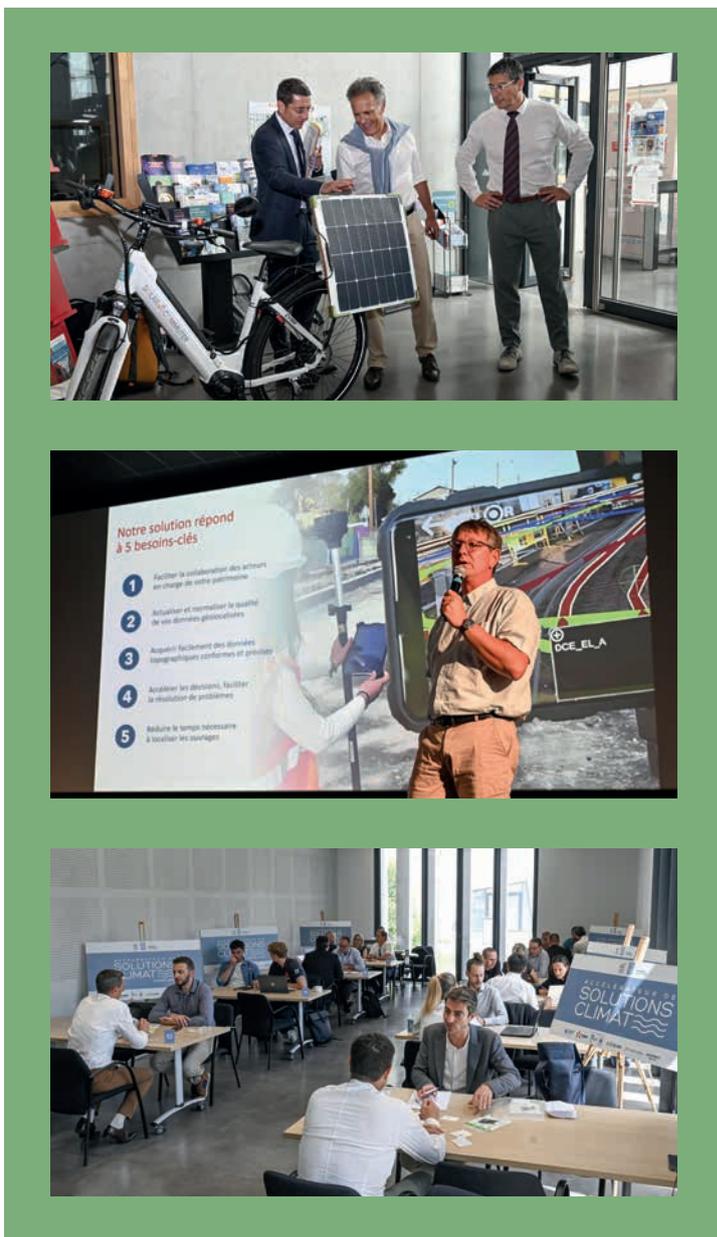
*L'initiative vise à identifier à l'échelle nationale, des solutions technologiques innovantes, pour répondre aux défis climatiques et environnementaux, grâce à des expérimentations locales.*

Les agglomérations du Pôle Métropolitain CAP AZUR, les communes membres de l'Agglomération, ainsi que les adhérents de la Force Locale Décarbonée ont été conviés à cette 3<sup>ème</sup> édition, qui a rassemblé 19 entrepreneurs de différents horizons.

Grâce à un format « présentation grand public » sur la matinée et « rendez-vous individuels » l'après-midi, les donneurs d'ordres publics et privés ont pu échanger avec les entrepreneurs présélectionnés, sur leurs problématiques et les solutions disponibles.

L'évènement donne aux équipes administratives, les moyens de s'acculturer à la thématique de l'open innovation et offre un terrain d'expérimentation aux entreprises retenues.

*Depuis son existence, l'Accélérateur de solutions-climat a permis de réaliser deux expérimentations et alimente les réflexions sur la performance écologique des projets des différents donneurs d'ordres.*



### 3. Le Conseil de développement Cannes Lérins, un outil au service de la démocratie participative

Organe consultatif prévu par la « Loi Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, le Conseil de développement constitue un outil de démocratie participative locale.

Depuis son installation, en mai 2023, le Conseil de développement a réuni ses 80 membres, dans le cadre de 27 séances d'échanges et de concertation.

En poursuivant la présentation des politiques publiques communautaires, en proposant des visites de terrain telles que « la découverte du Centre de tri du Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets », ou encore « la visite commentée des infrastructures et aménagements du Bus à haut Niveau de Services », le Conseil de développement a su s'imposer comme une instance de communication directe et pédagogique à destination de la société civile.

À titre d'illustration, la commission « Environnement-Déchets » a notamment permis la découverte et la compréhension des enjeux du Plan Climat Air Energie Territoire, du projet alimentaire territorial, ou encore des

actions de tri et de valorisation des biodéchets. Parallèlement, le Conseil de développement a favorisé la remontée de propositions concrètes, telles que « l'ambition de proposer une communication ciblée et exigeante en matière de tri des déchets » :

- En luttant contre les idées reçues en matière de tri ;
- en passant d'une approche uniquement écologique, à une approche écologique et financière.

Une vision transversale de la première année d'exercice du Conseil de Développement a été présentée à l'ensemble de ses membres, à l'occasion de l'Assemblée générale plénière du 19 septembre 2024.

Les actions et propositions du Conseil de Développement, recensées au sein d'un Rapport d'activités dédié, ont également été présentées aux élus du territoire, lors du Conseil communautaire du 11 octobre 2024 ; pour un déploiement opérationnel des actions proposées dès 2025.

*C'est en ce sens que la démocratie participative a travaillé aux côtés de la démocratie représentative incarnée par nos élus et collabore à la prise des décisions politiques sur notre bassin de vie.*



## II. DÉPLOYER DES ACTIONS AUX SERVICES DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

### 1. Dans le cadre de la programmation d'actions 2023/2024

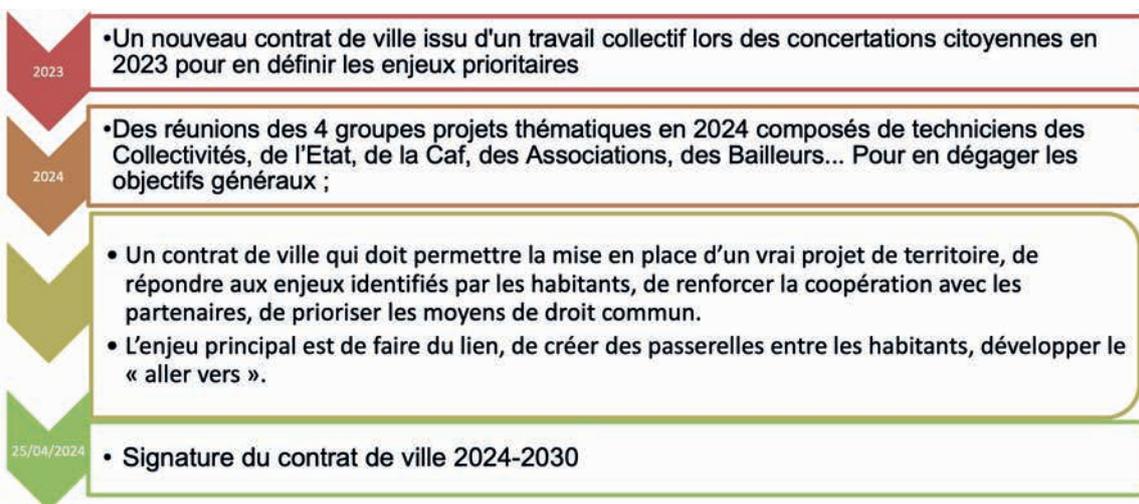
Mise en œuvre de **18 actions** (dont 2 nouvelles) financées dans le cadre de la « Politique de la Ville » et **7 actions financées dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)** (crédits spécifiques de l'État et de l'Agglomération), portées par **17 opérateurs associatifs**.

Rappel des priorités arrêtées pour la programmation 2024 :

- Les actions favorisant l'emploi des jeunes, des femmes, la promotion de l'entrepreneuriat et la création d'activités, le soutien à l'insertion professionnelle ;
- les actions favorisant la prévention des incivilités du quotidien ;
- les actions favorisant le développement durable et l'accès au numérique ;
- la promotion de l'éducation, les actions favorisant l'accompagnement et le soutien à la fonction de parents.

### 2. Dans le cadre du nouveau Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » :

Un périmètre unique et une nouvelle dénomination : **RANGUIN – ST PIERRE – COLLINE – FRAYERE** représentant 7 187 habitants.



**Ainsi ont été actés 3 enjeux transversaux et 4 orientations prioritaires pour 6 ans :**



1. Jeunesse - Éducation - Scolarité - Parentalité - Lutte contre l'oisiveté
2. Emploi et Insertion économique
3. Transition écologique - Développement durable - Cadre de vie - Relations Bailleurs-Locataires
4. Sécurité - Prévention de la délinquance - Tranquillité

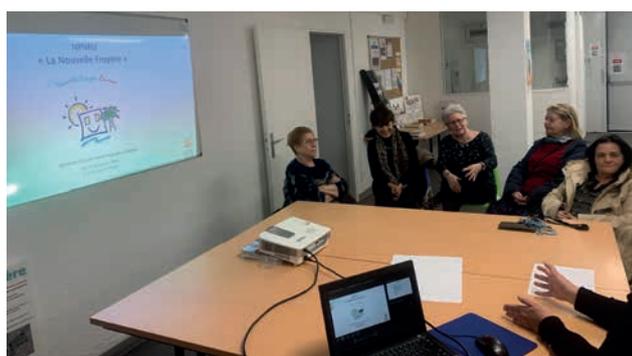
Une innovation, la création d'un Fonds d'innovation sociale : afin de permettre l'expérimentation, l'innovation et l'implication de nouveaux porteurs de projets, une partie des crédits politique de la ville a été dédiée à un fonds d'innovation sociale pour accompagner des actions nouvelles « en test » qui seraient issues des réflexions des groupes projets thématiques.

### III. CONDUIRE UNE OPÉRATION MAJEURE DE RÉNOVATION URBAINE

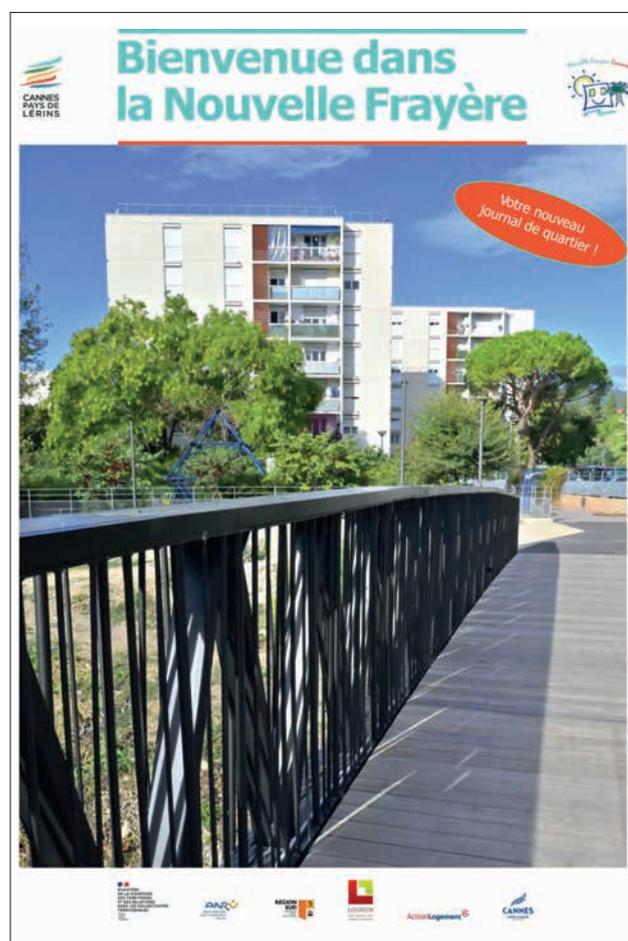
*Un des enjeux du projet de renouvellement urbain de La Frayère est d'opérer une véritable renaissance de ce quartier politique de la ville par des aménagements d'espaces publics qualitatifs, le développement d'une mixité fonctionnelle avec l'implantation d'équipements et de services en cœur et au sud du quartier, ainsi que la restructuration et réhabilitation de logements sociaux existants.*

**À ce stade, l'ensemble des opérations a fait l'objet d'ateliers de co-construction avec les habitants sur des thématiques spécifiques :**

- Depuis 2019, afin d'impliquer les habitants dans le projet, un **groupe d'habitants ressource** a été mis en place et **se réunit tous les 2 mois**. Composé d'une ou deux personnes, volontaire(s) par résidence, **son rôle est d'informer et de mobiliser autour du projet ;**



- Depuis 2022, parution trimestrielle d'un **journal de quartier distribué directement dans chaque boîte aux lettres**, avec cette année la **participation rédactionnelle d'un étudiant du campus Méliès, habitant le quartier ;**





### Quelques actions sur le quartier :

- « Nettoie ta planète », les enfants du quartier font la chasse aux déchets.



- « Soupçons ensemble », pour créer du lien social.



### Parmi les faits marquants de 2024 dans le quartier, on peut notamment citer :

- L'installation de 1700 mètres de canalisations enterrées pour desservir la future centrale biomasse, en substitution des chaufferies gaz ou fioul existantes.



- Le démarrage du chantier de réhabilitation de 40 logements sociaux de Ste Jeanne – tours I et S – et la restructuration de 20 grands logements en 35 plus petites unités par le bailleur Erilia en septembre 2024. La rénovation et la sécurisation des halls et parties communes des 20 bâtiments de Ste-Jeanne par Erilia, travaux engagés en septembre 2024.

- L'aménagement d'une promenade provisoire le long de la Frayère.



- La fin des travaux de recalibrage du cours d'eau de la Frayère réalisés de septembre 2023 à fin juillet 2024, avec les dernières plantations en octobre 2024, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) visant à réduire les conséquences dommageables des inondations.



## IV. AGIR LOCALEMENT AU SERVICE DE L'EMPLOI

### 1. L'Agglomération engagée aux côtés des entreprises et des demandeurs d'emploi

Lutter contre le chômage passe par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, notamment dans les secteurs en tension (hôtellerie, restauration, services à la personne, etc.). Dès lors, l'organisation et le soutien de **manifestations permettant une mise en relation directe des demandeurs d'emploi et des entreprises qui recrutent** a toute sa légitimité sur notre territoire.

Ainsi, l'Agglomération Cannes Lérins et ses partenaires ont poursuivi, en 2024, la programmation « **Cannes Lérins s'engage pour l'emploi** ». Celle-ci a comptabilisé de nombreuses actions, **mobilisant sur l'année plus de 10 000 demandeurs d'emploi**, de nombreuses entreprises et des partenaires institutionnels et associatifs, sur des formats variés. Ont été proposés : webinaires, forums, jobs café, visites d'entreprise, ateliers de détection de potentiels, de découverte des métiers, actions de recrutement, forums, etc.

Dans ce cadre, trois salons ont été organisés par l'Agglomération :

#### Carrefour des Métiers

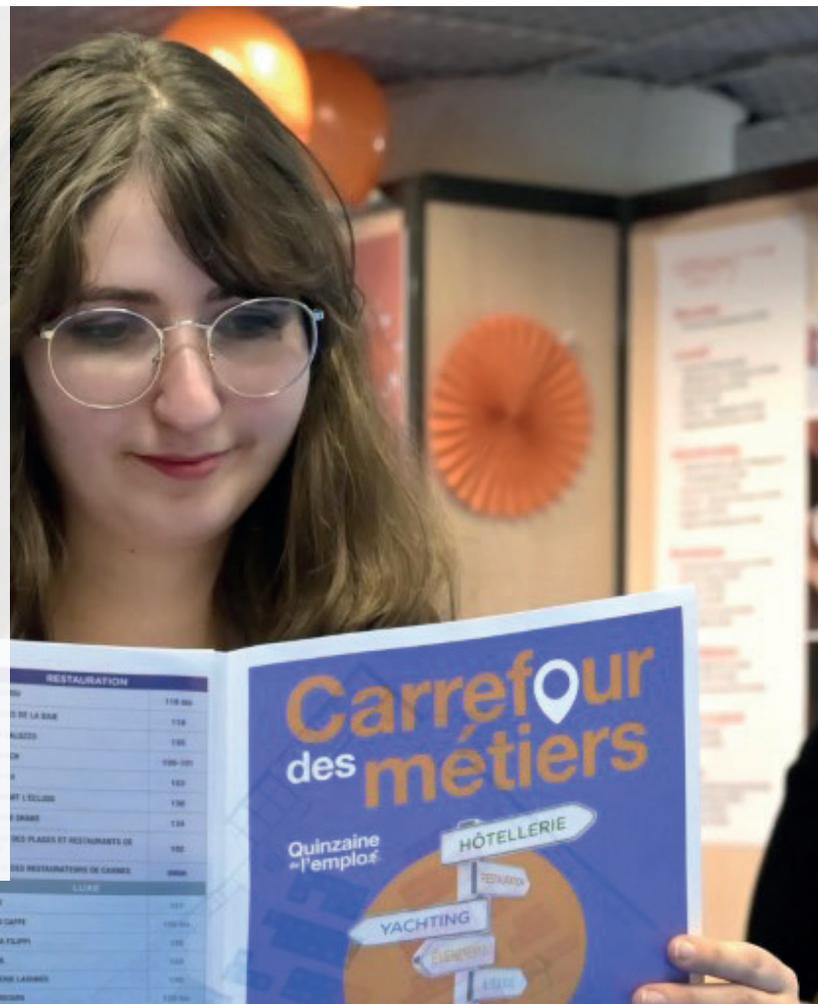
Le **Carrefour des Métiers**, s'est tenu le 15 février 2024 (dans le cadre de la Quinzaine de l'emploi organisée du 10 au 23 février 2024).



Ce rendez-vous, proposé en lien étroit avec France Travail (anciennement Pôle Emploi), Agence de Cannes, et le syndicat des hôteliers de Cannes et du bassin cannois et celui des restaurateurs, a été orienté sur les métiers particulièrement en tension de l'hôtellerie et de la restauration, mais également sur l'événementiel, la vente de luxe et le yachting.

#### Quelques chiffres :

- 2 000 postes proposés ;
- plus de 3 000 visiteurs ;
- 143 exposants avec une majorité d'hôtels, de restaurants recruteurs, mais également des enseignes du yachting.



## Salon pour l'Emploi, la Formation et les Entreprises

Le Salon pour l'Emploi, la Formation et les Entreprises, s'est déroulé à Mandelieu-La Napoule le 28 novembre 2024, en collaboration avec France Travail.

### Quelques chiffres :

- 2 300 postes proposés tous secteurs d'activités, pour tout public en recherche d'un emploi, d'une formation ou d'une reconversion ;
- près de 4 000 visiteurs comptabilisés, avec un flux constant de 9h00 à 16h30 ;
- 205 exposants, répartis en 3 villages distincts : village recrutement, village formation, village création d'entreprises ;
- 98% des exposants se disent satisfaits ou très satisfaits de l'accueil ;
- la majorité des exposants a reçu plus de 20 candidats, plusieurs ont collecté pas moins d'une centaine de CV et 72% sont satisfaits de la qualité des profils.



## Forum Emploi

Le Forum Emploi de Mougins sur les métiers de la transition énergétique a eu lieu, en partenariat avec l'agence France Travail du Cannet, à l'Éco parc.

Il a réuni 57 exposants, partenaires d'accompagnement à l'emploi et à la création d'entreprise, recruteurs et organismes de formation et a accueilli 500 personnes sur une matinée.

### 2. Les structures d'accompagnement à l'emploi

La politique menée en faveur de l'emploi s'appuie principalement sur quatre partenaires :

- France Travail ;
- Handy Job 06 ;
- Pacte Emploi qui porte le PLIE ;
- la Mission Locale Cannes Lérins.

(ces deux derniers étant accompagnés et soutenus financièrement par l'Agglomération).

Dans le cadre de la loi sur le plein-emploi, ces partenaires sont regroupés dans le réseau pour l'emploi auquel se joignent la CACPL et la DDETS 06.



## La Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans issus des cinq communes du territoire



En 2024, la garantie jeune a été remplacée par le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ).

4 conseillers sont référents de ce dispositif. Le CEJ soutient les jeunes éloignés de l'emploi avec **15 à 20h/semaine d'ateliers**, et une **allocation interstitielle mensuelle de 528€ pour les majeurs et 211,20 € pour les mineurs pendant un an**.

*La Mission Locale est désormais l'acteur principal de l'obligation de formation des 16-18 ans.*

Avec le Centre d'Information et d'Orientation, elle **anime la Plateforme de Soutien Aux Décrocheurs** pour garantir qu'aucun jeune ne soit sans étude, formation ou emploi. Elle contrôle le respect de cette obligation et met en place des **actions de repérage et d'accompagnement**. Une conseillère est dédiée à cette tâche.

### Plus particulièrement, en 2024, sur 1 639 jeunes accompagnés (1 746 en contact) :

- 805 jeunes ont intégré la Mission locale en 1<sup>er</sup> accueil ;
- 1 026 sont en demande active d'insertion ;
- 619 sont en PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) ;
- 403 jeunes sont entrés en situation d'emploi et 163 ont signé une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) ;
- 164 en formation ;
- 17 ont signé un contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ;
- 154 ont signé un PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) ;
- 409 ont bénéficié d'un CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) ;
- 86 sont en parrainage ;
- 20 sont en alternance.

## Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)



Cofinancé par l'Union Européenne

En 2024, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), piloté par **IPACTE EMPLOI**, renforce sa présence sur le territoire avec **12 permanences locales** et l'ajout de **6 nouvelles permanences mensuelles au Secours Catholique de Cannes**, ainsi que **4 antennes aux Restos du Cœur et chez Parcours de Femmes**.

## Ainsi, en 2024 :

- 653 personnes accompagnées pour un retour vers l'emploi ;
- 40,4 % de seniors et 62 % de femmes parmi les bénéficiaires ;
- 916 visites d'entreprises ont débouché sur 345 contrats de travail ;
- 168 sorties positives vers un emploi durable ou une création d'entreprise, soit un taux de réussite de 51,3 %.

## Mise en œuvre des clauses d'insertion

Instaurées par le nouveau Code des marchés publics, elles visent à **favoriser l'insertion professionnelle** des publics éloignés de l'emploi (RSA, demandeurs de longue durée, jeunes sans qualification, etc.) en leur réservant des heures de travail.

## En 2024, le PLIE a permis :

- la réalisation de 148 748 heures d'insertion ;
- la mise à l'emploi de 347 personnes à travers 147 marchés publics ;

*Ces initiatives favorisent le retour à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail.*

## Animation du Label Empl'itude

Il s'agit du 1<sup>er</sup> **label RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises) **territorial**. Celui-ci distingue les bonnes pratiques des entreprises en faveur de l'emploi, à partir d'un référentiel **AFNOR**. À ce jour, ce réseau réunit **35 entreprises**, tous secteurs confondus, qui se rassemblent autour du Club Empl'itude afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques.

## Des actions innovantes en faveur de l'inclusion sur le territoire de Cannes Lérins

### IPACTE EMPLOI est à l'initiative de plusieurs projets :

- Senior(es) Réussite : accompagnement de 60 seniors pour leur retour à l'emploi, avec un renouvellement prévu en 2025.
- CAP50+ : un collectif de 7 entreprises engagées pour l'insertion des seniors.
- «Ma voix pour l'emploi» : une nouvelle opération ciblant les quartiers prioritaires de Cannes Lérins, avec 40 accompagnements prévus en 2025.
- L'implantation du chantier d'insertion IPACTE SERVICES à Ranguin.

Avec un ancrage local fort et des résultats tangibles, IPACTE EMPLOI et le PLIE montrent qu'ensemble, insertion et innovation peuvent transformer durablement le territoire.



## V. COHÉSION ET SOLIDARITÉ

### 1. Les stages et les jeux de l'Aggl'eau

Afin d'ouvrir ses portes à tous, y compris ceux qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour y accéder, le Centre Aquatique Grand bleu poursuit sa politique sociale à destination des habitants du territoire communautaire et au bénéfice de ses associations.

L'équipement sportif a également organisé, en 2024, des séances à destination des enfants afin de prévenir les noyades et développer l'aisance aquatique (enfants de 4 à 12 ans).

Enfin, une nouvelle édition des Jeux de l'Aggl'eau a eu lieu en juin 2024. Elle a réuni près de 600 élèves des écoles élémentaires du territoire intercommunal. Cet évènement ludique et pédagogique consiste en une série d'animations de l'apprentissage de la natation. Toutes les actions à destination des enfants sont organisées en collaboration avec l'Éducation Nationale.



### 2. Des tarifs adaptés à tous dans les bassins du Centre Aquatique Grand Bleu

L'Agglomération accorde sous certaines conditions limitativement énumérées et encadrées par délibération annuelle la **gratuité d'accès**, sachant que certaines catégories d'usagers bénéficient de tarifs préférentiels comme les étudiants, les seniors de plus de 60 ans, les familles nombreuses, les personnes handicapées, les chômeurs, les personnes bénéficiant du RSA socle, les comités d'entreprises 10 forfaits minimum, les groupes de plus de 10 personnes, les détenteurs carte LOL 16-25 (assimilés à des résidents du territoire CACPL).

## VI. DÉVELOPPER L'INDUSTRIE CRÉATIVE ET FAVORISER LA FERTILISATION CROISÉE

### 1. L'écosystème Bastide Rouge

#### Un campus universitaire

Ce campus possède une surface de **8 145 m<sup>2</sup>** (38,2 M€ d'investissement), **labellisé Campus des Métiers et des Qualifications Industrielles Créatives et Culturelles (ICC)**.

- Près de 1 200 étudiants dans 4 445 m<sup>2</sup> de locaux mis à la disposition de l'Université Côte d'Azur ;
- 40 formations tournées vers les nouveaux médias, l'industrie créative et les métiers du cinéma.

Le Campus Georges Méliès à Cannes Bastide Rouge a ouvert ses portes en mai 2021 et est désormais l'épicentre des métiers de l'image et de l'écriture.

#### Un Label

Un **label 100 % EAC** entre l'université, la ville, l'Agglomération Cannes Lérins et la DRAC, avec une **programmation culturelle pour tous** depuis septembre 2021, l'accueil de résidences d'artistes, des expositions, des ateliers etc.

#### Une cité d'entreprises

Une cité d'entreprises sur **2 000 m<sup>2</sup>** équipée de studios de captation, post-production et projection à destination des professionnels, d'espaces de créativité pouvant accueillir les événements d'entreprises, séminaires, etc. Avec les deux autres sites proches géographiquement, la Pépinière et l'Hôtel d'Entreprises, **Cannes Bastide Rouge regroupe 3 700 m<sup>2</sup> d'espaces dédiés aux professionnels.**

Cannes Bastide Rouge abrite, au 31 décembre 2024, **36 start-ups** et **4 associations partenaires** comprenant **150 dirigeants et employés**, dont une grande part en lien avec les industries créatives.

- Une résidence étudiante avec 172 logements ouverte en septembre 2022 ;
- « Cineum Cannes », un multiplexe cinématographique de 12 salles de cinéma, 2 426 fauteuils, un grand écran de 24 mètres de large, un pôle restauration, etc.



**Date de la publication**

Février 2025 Directeur de la publication : Michel Tani, DGS Rédaction : Services communautaires

**Photographie**

P. BUSSER ; R. FEYTE ; C. GIRAUD ; M. GIROLDO ; R. HERZFELD ; J. KELAGOPIAN ; MAIRIE DE CANNES ; MAIRIE DE LE CANNET ; MAIRIE DE MANDELIEU-LA NAPOULE ; MAIRIE DE MOUGINS ; MAIRIE DE THÉOULE-SUR-MER ; PÔLE COMPAGNY ; SHUTTERSTOCK ; A. SOULES. DROITS RÉSERVÉS.

**Maquette-Conception**

Communication – Agglomération Cannes Lérins – Aéroport Cannes Mandelieu – 277 avenue Francis Tonner – H16 – Bât. A – 06150 CANNES LA BOCCA



CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS